

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2017

CHAPITRE 28

**MINISTERE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION
DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017	11
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	13
2.1.	PROGRAMME 361: LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	15
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	15
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	17
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	19
2.2.	PROGRAMME 362: GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ	25
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	26
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	27
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	27
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	30
2.3.	PROGRAMME 363: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	40
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	41
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	42
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	42
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	44
2.4.	PROGRAMME 364: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	51

2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	52
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	52
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	53
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	55
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	69
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	70
3.2.	LEÇONS APPRISES	71
3.3.	PERSPECTIVES	71

NOTE EXPLICATIVE

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer L'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats. Après L'adoption et la promulgation de la Loi des Finances pour l'exercice 2017 et son exécution tout au long de cet exercice, il est nécessaire de dresser un bilan des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre au Ministère des Finances, au terme de l'exercice budgétaire.

L'élaboration du rapport annuel de performance (RAP) constitue une autre grande avancée dans le déploiement des principes et normes édictées dans le Nouveau Régime Financier de l'Etat. Le RAP, en même temps qu'il permet de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées aux programmes, favorise également une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours d'un exercice.

Au terme d'une année de mise en œuvre des quatre (4) programmes du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, le RAP/MINEPDED 2017, rend compte de la mise en œuvre desdits programmes en présentant tour à tour:

- Le contexte de mise en œuvre des programmes du MINEPDED ;
- L'état de mise en œuvre du budget programme 2017 du MINEPDED ;
- Le bilan stratégique et les perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La Vision du Cameroun, à l'horizon 2035 s'est fixé comme objectif «un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Ainsi, la vision du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable se résume en "**un Cameroun émergent dans un environnement sain**".

Pour ce faire, la contribution du MINEPDED à l'atteinte des objectifs globaux du DSCE est d'assurer la compatibilité sociale et environnementale par la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques, dans une perspective de développement durable.

A cet effet, les axes stratégiques retenus dans le sous-secteur sont :

- L'intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales;
- La préservation des ressources naturelles;
- La gestion des pollutions et des nuisances;
- L'amélioration de la gouvernance et la gestion stratégique du sous-secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Les priorités sus-évoquées suggèrent une délimitation précise des compétences du ministère, suivant le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement. Ainsi, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable.

A ce titre, il est chargé :

- de la définition des modalités et des principes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- de la définition des mesures de gestion environnementale en liaison avec les Ministères et Organismes Spécialisés concernés ;
- de l'élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement en liaison avec les Départements Ministériels intéressés ;
- de la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement et de la nature en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées ;
- du suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets ;
- de l'information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement et de la nature ;

- de la négociation des Conventions et Accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de la nature et de leur mise en œuvre en liaison avec le Ministère des relations Extérieures ;
- de la mise en œuvre des Conventions et Accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de la nature et du développement durable en liaison avec les administrations concernées.

Il exerce la tutelle sur l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC).

Au regard des missions sus-énumérées, les programmes du MINEPDED sont alignés sur la fonction principale « assainissement et protection de l'environnement, 8.4. ».

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Le DSCE a identifié le capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement de la production primaire, et a inscrit la gestion durable des ressources naturelles au rang des priorités de la décennale 2010-2020.

Pour le Programme 361 « Lutte contre la désertification et les changements climatiques », il est question d'ici 2018, d'augmenter la superficie des terres restaurées de 27750 ha à 30 250 ha , d'assurer la mise en œuvre des mesures de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, notamment en finalisant la stratégie nationale REDD+ et en démarrant sa mise en œuvre, en poursuivant l'élaboration du Document de Programme de Réduction des Emissions (ERPD), en assurant la mise en œuvre effective des missions de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) et en poursuivant la mise œuvre du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC).

A cet effet, le MINEPDED a poursuivi les efforts de restauration des terres dégradées, de lutte contre les changements climatiques, et de renforcement du monitoring environnemental.

Ainsi, dans le cadre de la lutte contre la désertification, notamment du Projet Sahel Vert, 07 nouveaux sites de 250 ha chacun, soit au total 1750 ha ont été reboisés et mis en défens dans l'Extrême-Nord pour l'exercice 2017. De même, sept (07) forages ont été construits dans les sept sites choisis. Pour la sécurisation des sept sites, Les mises en défens ont été effectuées ainsi que le recrutement de 21 gardiens dont trois gardiens par site.

Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques :

- la mise en œuvre du mécanisme REDD+ a été poursuivie notamment par : l'organisation de deux sessions (6^{ième} et 7^{ième} session) du Comité de Pilotage des activités de la REDD+, l'élaboration et ventilation de deux éditions (5^{ième} et 6^{ième}) du bulletin d'information sur le processus REDD+, la validation du plan de consultation des populations sur la REDD+, le lancement, la réalisation, les consultations des parties prenantes dans les zones agro écologiques, la restitution et validation des rapports des grandes études (moteurs de la

déforestation et de la dégradation forestière, droits foncier et droit carbone, mécanisme de partage des bénéfices et de gestion des conflits, du cadre institutionnel, les options stratégiques, le niveau de référence des émissions et le SESA) afin de renseigner la stratégie nationale REDD+. Nous notons aussi la sensibilisation des organes de gestion centraux (COFIL, GROUPE DE TRAVAIL INTERSECTORIEL) sur le processus REDD+, la formation des porteurs de projet sur le développement des projets REDD+ suivant les standards Verified Carbon Standard (VCS) et Climate Community Biodiversity (CCB), la consolidation des arrangements institutionnels pour le système de surveillance et de MNV national, la finalisation du guide pour le MNV Cameroun, l'évaluation et validation de 06 Documents Descriptif de Projets (PDD) des projets pilotes REDD+ élaborés par les communes avec l'appui du PNDP et l'évaluation de 03 Note d'Idées de Projets (NIP), la validation national et soumission/validation de la Sous-Commission PIF à Washington du Plan d'Investissement Forestier, la formation des journalistes et des relais d'information sur REDD+ et Communication de la zone ER-PD.

Autres activités menées en 2017 dans ce cadre inclus : l'élaboration du draft du document de projet de la Troisième Communication, l'élaboration des TdRs des différentes études (vulnérabilité, circonstance national, etc.), la signature de l'Accord de Don pour l'élaboration de la Troisième Communication et le 1er Rapport Biennal (BUR) par le PNUE et le MINEPDED, la révision partielle de la CDN, l'élaboration des 30 fiches de projets inscrit dans notre CDN, l'organisation d'un atelier d'enrichissement des fiches de projets par les différents sectoriels concernées, la soumission d'un projet intitulé « mise en place d'un système national d'inventaire de gaz à effet de serre » auprès de l'Initiative Belge de Soutien au CDN (financement acquis), l'organisation d'une réunion de partage d'information avec les partenaires techniques et financiers et de la société civile sur le processus de préparation de la mise en œuvre de la CDN, la formation des journalistes sur le processus de préparation à la mise en œuvre de la CDN, le lancement du projet de mise en place d'un système national d'inventaire de gaz à effet de serre (SNI-GES) et la soumission de quatre idées de projet auprès du Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA).

Dans le domaine de la résilience et de l'adaptation des populations aux effets du changement climatique (REPECC),

- 08 bonnes pratiques agrosylvopastorales ont été renforcées (les haies vives pour faire face aux brises vents, le reboisement pour lutter contre les vents violents, la traction animale, les diguettes, les semences améliorés, le compost et l'utilisation des cartes des zones à risque)
- 61 Organisations des Producteurs ont bénéficié du programme REPECC des dons en matériels de production agricole, halieutique, apiculture de conservation, de séchage des aliments, de labour, de transport et de gestion durable des ressources naturelles (attelage complet, bâches, filets de pêche, glaciers, ruches, futs métalliques, pulvérisateurs motopompes, charrettes, arrosoirs, pioches, machettes, brouettes, portes tous, brouettes, kits matériel d'assainissement, kits matériel de reboisement, corps sarcleurs, corps butteur, charrues etc.).

- 500 producteurs ont été formés sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales, la prévention et la réduction des risques liés aux effets des changements climatiques
- 08 microprogrammes de communications en 06 langues locales ont été produits sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales et la gestion des inondations et la sécheresse
- 09 radios locales des régions du Nord et de l'Extrême-Nord ont bénéficié du programme REPECC du matériel didactique, des kits de communication et des moyens de déplacement (micros, dictaphones, casques, ordinateurs complets, motos, les jets d'encre, lecteurs DVD, packs de CD et DVD etc)

En outre, pour ce qui est de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC), un premier Bulletin de prévisions des caractéristiques agro-hydro climatiques pour la saison sèche décembre 2017- mars 2018 dans les cinq zones agro-écologiques du Cameroun a été élaboré et diffusé ; deux études portant sur l'analyse de l'évolution et de la projection des paramètres climatiques dans deux régions du Cameroun (la région de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest) ont été réalisées ; les activités et le budget de la composante nationale du Cameroun du Programme régional: Linking Climate Knowledge to Action for Resilience in the Sahel ont été élaborés, validés et transmis au Fonds Vert Climat par le biais de l'OMM; l'arrêté précisant les services administratifs de l'ONACC a été signé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; trois sessions du Conseil d'Orientation de l'ONACC a été organisée; un manuel de procédure de recrutement du personnel de l'ONACC a été élaboré et adopté par le Conseil d'Orientation ; le cadre organique de l'ONACC (Référentiel des compétences) a été élaboré, et adopté par le Conseil d'Orientation, Un plan de recrutement à l'ONACC a été élaboré, et adopté par le Conseil ; un accord-cadre de collaboration avec l'Institut de Recherche Développement a été élaboré et signé; un partenariat entre l'ONACC et la Communauté Urbaine de Douala a été élaboré ; un accord de partenariat entre l'ONACC et la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 3e a été élaboré; un logiciel de gestion comptable et de la paie (EPASOFT) a été acquis; les locaux du siège de l'ONACC ont été aménagés et le loyer payé; le matériel, les mobiliers et certains équipements utiles pour le fonctionnement de l'ONACC ont été acquis.

Pour le programme 362 intitulé « Gestion Durable de la Biodiversité ».

La mise en œuvre de ce programme a consisté en le renforcement des Evaluations Environnementales (EE), la tenue régulière des sessions du CIE et l'accompagnement des grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels. Citons à cet effet, entre autres, la tenue de seize (16) sessions de Comité Interministériel de l'Environnement (CIE), l'examen par le Comité scientifique et technique de deux cent cinquante – six (256) termes de référence, l'examen par le CIE de cent soixante (160) rapports d'évaluations environnementales (EIES et AES), l'organisation de treize (13) audiences publiques, la délivrance de cent soixante - cinq (165) certificats de conformité environnementale.

Concernant l'arrêté créant les comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES

(CDSPGES), le processus d'opérationnalisation est en cours. La sensibilisation environnementale a été renforcée avec l'appui matériel et financier puis l'encadrement constant des Clubs des Amis de la Nature (CAN) dans les établissements scolaires et universitaires, en attendant la mise en œuvre effective du Programme National de Sensibilisation et d'Education à l'Environnement (PNSEE) validé en 2014. La mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage Juste et Equitable des avantages y découlant (APA) s'est poursuivie. La contribution à la mise en œuvre du Système de Vérification de Légalité de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV)/FLEGT par la délivrance de l'Attestation de Respect des Obligations Environnementales aux exploitants forestiers qui en expriment le besoin.

- 10 000 plants de palétuviers produits en pépinières et transplantés sur l'un des sites dégradés, de Mouanko à Yoyo II dans le cadre de la restauration des mangroves ;
- 01 portail web des Centres d'Echange d'Information Environnementale a été créée et validé ;
- 01 programme de renforcement de capacités des exécutifs et du personnel des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du Développement Durable a été mis en œuvre ;
- 01 état des lieux des besoins en renforcement des capacités des CTD sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du Développement Durable a été réalisé ;
- Une base de données thématique (celle du REPECC) a été étendue avec l'ajout d'un module d'alerte précoce ;
- 01 forum national sur les énergies renouvelables et poursuite de la promotion des initiatives en cours dans le cadre de l'économie verte a été organisé ;
- 446 PGES suivis.

Pour la préservation de la santé des cours et plans d'eau, le MINEPDED a poursuivi la mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes à travers les compétences transférées aux communes. Les activités pour 2017 ont consisté en la restauration des sites et la valorisation de la Jacinthe d'eau et d'autres espèces aquatiques envahissantes dans les Communes de Douala IV et V (Département du Wouri, Région du Littoral), de Lagdo (Département de la Bénoué, Région du Nord) et de Mbalmayo (Département du Nyong et So'o, Région du Centre). C'est dans ce sens que 10 hectares de plans d'eau ont été débarrassés de la Jacinthe d'eau (Wouri, Retenue de Lagdo et Nyong).

S'agissant du **Programme 363 intitulé « Lutte contre les Pollutions, Nuisances et Substances Chimiques nocives et/ou dangereuses »**, les activités ci – après ont été réalisées :

- réalisation des missions conjointes de contrôle et d'inspections environnementaux au sein de 4 043 établissements classés ;

- 175 PVCI dressés ;
- 52 312,57 kg d'emballages plastiques non conformes saisis et 17 720 000 F CFA d'amende recouvrée ;
- 37 CTD appuyées pour la collecte des déchets plastiques ;
- huit (08) sessions du Comité d'examen des dossiers de demande de Permis Environnemental tenues, à l'issue desquelles quatre-vingt-deux (82) Permis Environnementaux ont été délivrés ;
- un arrêté modifiant et complétant la liste des substances chimiques du décret n° 2011/2581/PM du 23 août 2011 portant réglementation des substances chimiques nocives et/ou dangereuses, et règlementant le taux de Plomb dans les peintures et autres produits a été signé ;
- 01 rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion des déchets dans le cadre du permis environnemental ;
- 15 documents normatifs mis en forme, 03 directives élaborées et validés;
- 01 Convention Spécifique entre le MINEPDED et l'Université de Ngaoundéré (analyses des échantillons PCB).

En ce qui concerne le programme 364 « Gouvernance et appui institutionnel du sous – secteur environnement, protection de la nature et développement durable », on note la tenue de la Cérémonie de présentation des Vœux et de la Conférence Annuelle des Services Centraux et déconcentrés de l'an 2017 au MINEPDED, la poursuite de la construction des clôtures de la délégation Régionales de l'Adamaoua et de la Délégation Départementale de la Menchum, de la Délégation Régionale du Littoral, l'acquisition des équipements informatiques pour les services centraux et déconcentrés.

Par ailleurs, le MINEPDED a poursuivi la mise en œuvre de son plan de formation et a élaboré les différents documents de planification (Rapport de la Chaîne des résultats, Revue des Programmes, CDMT 2018 – 2020, Document du CIEP, PPA 2018) issus de la Chaîne PPBS. Au cours l'année 2017, Le contrôle de Gestion s'est davantage implémenté avec la désignation des Contrôleurs de Gestion des différents Programmes et leurs implications effectives dans le suivi des programmes. Le dialogue de gestion a été effectif bien que celui – ci tarde à rentrer dans les mœurs du Personnel du MINEPDED.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017

- Facteurs économiques (réduction de l'enveloppe budgétaire et retard de décaissement qui a conduit à la baisse du nombre des sites à reboiser (soit 07 sites au lieu de 10 sites dans le cadre du projet Sahel Vert);
- La poursuite de la mise en œuvre effective des missions de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) ;
- La signature de l'accord de don additionnel de 5 million de dollar US pour le processus

REDD+.

- La poursuite de la mise en œuvre effective des missions de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) ;
- Le recrutement du personnel complémentaire au Secrétariat Technique REDD+.
- La poursuite des travaux de construction du Port en eau profonde de Kribi qui ont entraîné l'augmentation de la population de Kribi et ses environs et par ricochet des pressions sur les ressources des mangroves, les pollutions et l'érosion côtière ... ;
- La poursuite des campagnes de sensibilisation et de la répression contre l'utilisation des emballages plastiques non conformes ;
- Le non approvisionnement des fonds pour la mise en œuvre du PNSEE par le MINEPDED et la lenteur des administrations sectoriels, parties prenantes (exception faite par 2 administrations) dans le processus de sa mise en œuvre ;
- le renforcement des capacités des personnels des services centraux et déconcentrés du MINEPDED impliqués dans le processus de traitement des dossiers de demande d'AROE ainsi quelques entreprises privées sur le manuel de procédures de délivrance d'AROE ;
- l'élaboration et diffusion de la brochure d'information sur la Notice d'Impact Environnementale (NIE) suivies de la tenue des ateliers d'information des personnels des services déconcentrés du MINEPDED et les Collectivités Territoriales Décentralisées des régions du Centre, Extrême-Nord et de l'Est ;
- Le Gouvernement du Cameroun n'ayant pas assuré le co - financement du projet OVM/EEE à la hauteur de ses engagements, à l'instar du bailleur de fonds FEM, toutes les activités n'ont pas pu être réalisées ; aussi le Gouvernement a demandé et obtenu la prorogation de la fin du financement du FEM pour juin 2017 au lieu de décembre 2016.
-

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 361

LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Responsable du programme

WASSOUNI
Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le DSCE a identifié le capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement de la production primaire, et a inscrit la préservation des ressources naturelles au rang des priorités de la période 2015 - 2020. Ce programme qui a trois actions (Promotion et restauration de la nature, Lutte contre les changements climatiques et Renforcement du Monitoring Environnemental) visera sur la période 2017-2019, à augmenter la superficie des terres restaurées de 27 700 ha à 32 700ha, à assurer la mise en œuvre des mesures de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, par l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et l'implémentation du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC).

OBJECTIF	Réduire la dégradation des terres et promouvoir les mesures de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de bonnes pratiques de résilience, d'atténuation et d'adaptation mises en place ou renforcées et adoptées par les populations
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	2.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible Année cible:	5.0 2018
Indicateur	Intitulé:	% de terres restaurées dans les espaces fortement dégradés dans la zone prioritaire N°1 Région de l'Extrême – Nord (1 116 700 ha)
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	2.0999999046325684
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible Année cible:	2.700000047683716 2018
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: PROMOTION ET RESTAURATION DE LA NATURE Action 02: LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Action 03: RENFORCEMENT DU MONITORING ENVIRONNEMENTAL	
DOTATIONS INITIALES	AE 3 546 786 000	CP 3 546 786 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	WASSOUNI, Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les perturbations observées au niveau des performances des secteurs phares de l'économie du Cameroun, notamment l'énergie, les transports, l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts sont fortement liés aux facteurs climatiques. En effet, la forte variabilité de la pluviométrie et l'élévation des températures ont eu des incidences ces deux dernières décennies sur les secteurs productifs et sur l'avancée de la désertification. De même, les terres se sont considérablement dégradées, le calendrier agricole a été perturbé par les changements climatiques et les barrages de retenue et de production hydroélectrique ont connu une baisse

du niveau de leurs eaux suite à la diminution des précipitations et à l'ensablement. La zone du littoral, a été victime des inondations et d'érosion côtière suite à l'augmentation du niveau de la mer. Les secteurs du logement, du tourisme et du transport subissent des pertes dues à la dégradation de ces écosystèmes côtiers.

Face à ces impacts des changements climatiques et de la désertification sur les secteurs économiques, sociaux et environnementaux, le Chef de l'Etat a anticipé d'une part en instruisant le MINEPDED à mettre sur pied l'opération sahel vert et d'autre part, en créant l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et en nommant les responsables pour son opérationnalisation. A ceci, s'ajoute la poursuite de la mise en œuvre des missions de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) qui est effective. Dans cette perspective, le MINEPDED dans le cadre de la stratégie de son programme de lutte contre la désertification et les changements climatiques a envisagé pour la période 2016 - 2018:

- de poursuivre l'opération «sahel vert»;
- de poursuivre l'aménagement du bassin versant de la Bénoué
- de poursuivre le programme d'amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique (REPECC);
- de finaliser et de valider la stratégie nationale REDD+;
- de mettre en place un système de Monitoring / Mesure, Notification et Vérification (MNV) lié à la REDD+;
- d'éditer et vulgariser le Plan d'Investissement Forestier ;
- de mettre en œuvre le Plan d'Investissement Forestier (PIF) ;
- d'élaborer le document du programme de réduction des émissions (ERPD) ;
- d'élaborer la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques ;
- d'élaborer le premier rapport biennal sur les Changements Climatiques ;
- de poursuivre la préparation à la mise en œuvre de la CDN ;
- de mettre en place un système national d'inventaire de gaz à effet de serre (SN-IGES) ;
- de former les représentants sectoriels sur les inventaires de GES ;
- de mettre en œuvre les projets issus des Contributions déterminées au niveau National (CDN) ;
- de poursuivre la mise en œuvre des activités de l'ONACC notamment à travers entre autres:
 - l'analyse de l'évolution et de la projection des paramètres climatiques dans quatre régions du Cameroun ;
 - le renforcement des capacités du personnel de l'ONACC dans la collecte, consolidation des données et dans la production des bilans carbone dans le secteur de l'agriculture et autres utilisations des terres pour la zone à pluviométrie bimodale ;
 - la conception et réalisation du portail Web pour l'ONACC
 - l'élaboration des quatre (04) bulletins de prévisions agro-climatiques à l'échelle saisonnières applicables dans les Secteurs d'activité socio- économiques ;

- la tenue des sessions du Conseil d'Orientation de l'ONACC ;
- la recherche des financements extérieurs à travers l'élaboration des projets ;
- l'organisation d'un voyage d'étude à l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique 'ONERC en France ;
- le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités de l'ONACC ;
- le développement des réseautages avec les partenaires.aires.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

En raison du faible financement pour la mise en œuvre des actions (surtout l'action 03 relative au renforcement du monitoring environnemental), des difficultés à capter les FINEX à cause des procédures fastidieuses, des difficultés liées au déblocage des fonds qui devraient concourir à la mise en œuvre certains projets dont la réalisation était conditionnée par les différentes saisons climatiques (à l'instar du Projet Sahel Vert), le transfert de compétence et de moyens aux communes pour la mise en œuvre de certaines activités du programme, le manque de collaboration entre les structures déconcentrées du MINEPPDED et les Mairies qui a entraîné le non-respect de cahiers de charge tels que établis par le MINEPDED, la moyenne générale du taux d'exécution technique se situe autour de **72%**.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	2,48%de terres restaurées (27 750 ha) 5 bonnes pratiques	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	64%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 982 965 696	CP 2 982 965 696
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 563 820 304	Ecart CP 563 820 304
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 965 313 279	CP 2 965 313 279
TAUX DE CONSOMMATION	99,4 %	99,4 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Ce taux d'exécution technique qui se situe autour de 64% se justifie par : le faible financement de la mise en œuvre des actions (surtout l'action 03 relative au renforcement du monitoring environnemental) ; les difficultés à capter les FINEX à cause des procédures fastidieuses ; les lenteurs liées au déblocage des fonds qui devraient concourir à la mise en œuvre de certains projets dont la réalisation était conditionnée par les différentes saisons climatiques (à l'instar du Projet Sahel Vert) ; le manque de collaboration entre les structures déconcentrées du MINEPDED et les Mairies sur le non-respect de cahiers de charge tels que établis par le MINEPDED.	

PERSPECTIVES
2018

- Dans l'optique d'améliorer la performance dans la période 2016 - 2018, le MINEPDED envisage de poursuivre l'opération «Sahel vert » en élargissant la zone de couverture de ses interventions aux régions du Nord et de l'Adamaoua tout en augmentant la superficie des plantations et le nombre de foyers améliorés par localité. Cela demandera des investissements importants en infrastructures hydrauliques, en travaux d'aménagement et de préparation des sites, en acquisition des plants, en matériels de mise en défens des sites et de production des foyers améliorés ;
 - de lutter contre la dégradation des terres en mettant en place les bases et principes de Land Dégradation Neutrality (LDN), développés par le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la Désertification ;
 - démarrer l'élaboration de la Troisième Communication Nationale et le Premier Rapport Biennal (BUR1) sur les Changements Climatiques du Cameroun ;
 - de finaliser l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ ;
 - de mettre en œuvre la stratégie nationale REDD+ ;
 - de mettre en place et opérationnaliser le système national d'inventaire de GES ;
 - de mettre en place et opérationnaliser le Système de Monitoring Environnemental en vue de préparer les rapports sur le monitoring environnemental et de contribuer à la rédaction du rapport biennal sur l'état de l'environnement ;
 - de poursuivre la mise en œuvre des missions de l'ONACC à travers entre autres la production régulière des informations biophysiques, socioéconomiques et environnementales sur les changements climatiques, y compris des mécanismes d'alerte;
 - de vulgariser le Programme d'Investissement Forestier (PIF) ;
 - élaborer le cadre national d'investissement forestier dans le cadre du CAFI
 - de finaliser l'élaboration du Plan National d'Investissement pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PNIACC)
 - Poursuivre la préparation de la mise en œuvre du document des contributions déterminées au niveau national ;
 - d'identifier, vulgariser et implémenter les approches et les bonnes pratiques d'adaptation aux Changements Climatiques dans les différents secteurs de l'économie.
- Tout ceci devra nécessiter la mobilisation des ressources financières BIP supplémentaires.

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Elles se résument dans les tableau ci-après:

Action 01 PROMOTION ET RESTAURATION DE LA NATURE

- 2450 ha de terres reboisées/restaurées dans dix sites : Guissia, Berkédé, Goumdaye, Yiva, Gazawa, Gawel 1, Gawel2, Memé, Tchakidjé-bé, Gawa
- 290 000 plants mis en terre ;
- 10 sites mis en défens : Guissia, Berkédé, Goumdaye, Yiva, Gazawa, Gawel 1, Gawel2, Memé, Tchakidjé-bé, Gawa ;
- Construction de 10 forages dans les sites reboisés ;
- 30 gardiens ont été recrutés dont 03 par site ;

Distribution de 9 360 foyers améliorés pour réduire la quantité de bois de cuisson ;

OBJECTIF	Restaurer les écosystèmes dégradés							
Indicateur	Intitulé:	% de terres restaurées dans les espaces fortement dégradés dans la zone prioritaire N°1 Région de l'Extrême – Nord (1 116 700 ha)					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 70 %	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	2.0999999046325684						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	2.700000047683716						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	2,48% (1 750 ha de terres reboisées)						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 468 786 000	1 468 786 000	1 432 758 309	1 432 758 309	1 415 255 892	1 415 255 892	98,78 %	98,78 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte d'insécurité transfrontalière liée à la secte Boko Haram à certains endroits. - Persistance des actes de vandalisme (coupure des barbelés de protection, pâturage des animaux, feux criminels) dans certains sites entraînant la destruction des plants et de la clôture de protection. - Difficultés à obtenir de l'eau dans certains sites (prestataires manquant de matériels performants) ; - Paiement tardif des prestations à cause de l'indisponibilité à temps des ressources financières ; - Retard dans le paiement des prestations ; Inadéquation entre la mise à disposition des ressources financières et le calendrier pluviométrique.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - 1750 ha de terres reboisées/restaurées dans sept sites : département du Mayo Kani (Garrey, Gatasa), département du Diamaré (commune de Ndoukoula , sites de Loubour I et Loubour II) , commune de ZEDE (site de Méri,) département du Mayo Tsanaga (commune Mokolo), département du Mayo SAVA (commune de MORA, site de MORA) - 210 000 plants mis en terre - 07 sites mis en défens : département du Mayo Kani (Garrey, Gatasa), département du Diamaré (commune de Ndoukoula , sites de Loubour I et Loubour II) , commune de ZEDE (site de Méri,) département du Mayo Tsanaga (commune Mokolo), département du Mayo SAVA (commune de MORA, site de MORA) - Construction de 07 forages dans les sites reboisés ; - 21 gardiens ont été recrutés dont 03 par site ; Distribution de 9 360 foyers améliorés pour réduire la quantité de bois de cuisson							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne exécution malgré le retard dans la mise en œuvre de certaines activités du fait de l'insécurité ; - Faible reprise des plants du fait de la mise à disposition tardive des ressources.
Perspectives 2018	<p>En 2018, le MINEPDED envisage de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre l'opération «Sahel vert » en élargissant la zone de couverture de ses interventions aux régions du Nord et de l'Adamaoua tout en augmentant la superficie des plantations et le nombre de foyers améliorés par localité. Cela demandera des investissements importants en infrastructures hydrauliques, en travaux d'aménagement et de préparation des sites, en acquisition des plants, en matériels de mise en défens des sites et de production des foyers améliorés ; - lutter contre la dégradation des terres en mettant en place les bases et principes de Land Dégradation Neutrality (LDN), développés par le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la Désertification ; <p>élaborer le document du projet Sahel Vert.</p>

Action 02 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Respect des délais dans la production des documents d'étapes de la Stratégie Nationale REDD+ et du programme REPECC
- Meilleur accompagnement des partenaires au développement
- Bonne appropriation du programme REPECC par les bénéficiaires

Utilisation rationnelle des fonds mis à la disposition de l'ONACC par la tutelle technique (MINEPDED) et meilleur accompagnement de celui-ci par les partenaires au développement (AFD, PNUD).

OBJECTIF	Limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de bonnes pratiques de résilience, d'atténuation et d'adaptation mises en place ou renforcées et adoptées par les populations					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	2.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	5.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	08						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	2 067 000 000	2 067 000 000	1 543 057 387	1 543 057 387	1 543 057 387	1 543 057 387	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action est mise en œuvre dans un contexte de mobilisation de financement extérieur pour la lutte contre les Changements Climatiques et de mise en œuvre effective des missions de l'ONACC							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 08 bonnes pratiques agrosylvopastorales renforcées (les haies vives pour faire face aux brises vents, le reboisement pour lutter contre les vents violents, la traction animale, les diguettes, les semences améliorés, le compost et l'utilisation des cartes des zones à risque) - 61 Organisations des Producteurs ont bénéficié du programme REPECC des dons en matériels de production agricole, halieutique, apiculture de conservation, de séchage des aliments, de labour, de transport et de gestion durable des ressources naturelles (attelage complet, bâches, filets de pêche, glacières, ruches, futs métalliques, pulvérisateurs motopompes, charrettes, arrosoirs, pioches, machettes, brouettes, portes tous, brouettes, kits matériel d'assainissement, kits matériel de reboisement, corps sarcleurs, corps butteur, charrues etc.). - 500 producteurs formés sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales, la prévention et la réduction des risques liés aux effets des changements climatiques - 08 microprogrammes de communications en 06 langues locales produits sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales et la gestion des inondations et la sécheresse - 09 radios locales des régions du Nord et de l'Extrême-Nord ont bénéficié du programme REPECC du matériel didactique, des kits de communication et des moyens de déplacement (micros, dictaphones, casques, ordinateurs complets, motos, les jets d'encre, lecteurs DVD, packs de CD et DVD etc) ; - La Mise en œuvre le Plan d'Investissement Forestier (PIF) ; - Préparation à la mise en œuvre du document de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ; - Réalisation et validation de l'étude sur l'état des lieux des sources d'informations en vue de la mise en place d'une plateforme multi acteurs d'échanges sur les données climatiques ; - En outre, pour ce qui est de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC), un premier Bulletin de prévisions des caractéristiques agro-hydroclimatiques pour la saison sèche décembre 2017- mars 2018 dans les cinq zones agro-écologiques du Cameroun a été élaboré et diffusé ; deux études portant sur l'analyse de l'évolution et de la projection des paramètres climatiques dans deux régions du Cameroun (la région de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest) ont été réalisées ; les activités et le budget de la composante nationale du Cameroun du Programme régional: Linking Climate Knowledge to Action for Resilience in the Sahel ont été élaborés, validés et transmis au Fonds Vert Climat par le biais de l'OMM; l'arrêté précisant les services administratifs de l'ONACC a été signé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; trois sessions du Conseil d'Orientation de l'ONACC a été organisée; un manuel de procédure de recrutement du personnel de l'ONACC a été élaboré et adopté par le Conseil d'Orientation ; le cadre organique de l'ONACC (Référentiel des compétences) a été élaboré, et adopté par le Conseil d'Orientation, Un plan de recrutement à l'ONACC a été élaboré, et adopté par le Conseil ; un accord-cadre de collaboration avec l'Institut de Recherche Développement a été élaboré et signé; un partenariat entre l'ONACC et la Communauté Urbaine de Douala a été élaboré ; un accord de partenariat entre l'ONACC et la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 3e a été élaboré; un logiciel de gestion comptable et de la paie (EPASOFT) a été acquis; les locaux du siège de l'ONACC ont été aménagés et le loyer payé; le matériel, les mobiliers et certains équipements utiles pour le fonctionnement de l'ONACC ont été acquis.
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais dans la production des documents d'étapes de la Stratégie Nationale REDD+ et du programme REPECC ; - Meilleur accompagnement des partenaires au développement ; - Bonne appropriation du programme REPECC par les bénéficiaires ; - Utilisation rationnelle des fonds mis à la disposition de l'ONACC par la tutelle technique (MINEPDED) et meilleur accompagnement de celui-ci par les partenaires au développement (AFD, PNUD).

Perspectives 2018	<p>Ail est prévu en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de démarrer l'élaborer de la Troisième Communication Nationale et le Premier Rapport Biennal (BUR1) sur les Changements Climatiques du Cameroun ; - de finaliser l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ ; - de mettre en œuvre la stratégie nationale REDD+ ; - de mettre en place et opérationnaliser le système national d'inventaire de GES ; - de mettre en place et opérationnaliser le Système de Monitoring Environnemental en vue de préparer les rapports sur le monitoring environnemental et de contribuer à la rédaction du rapport biennal sur l'état de l'environnement ; - de poursuivre la mise en œuvre des missions de l'ONACC à travers entre autres la production régulière des informations biophysiques, socioéconomiques et environnementales sur les changements climatiques, y compris des mécanismes d'alerte; - de vulgariser le Programme d'Investissement Forestier (PIF) ; - élaborer le cadre national d'investissement forestier dans le cadre du CAFI - de finaliser l'élaboration du Plan National d'Investissement pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PNIACC) - Poursuivre la préparation de la mise en œuvre du document des contributions déterminées au niveau national ; - d'identifier, vulgariser et implémenter les approches et les bonnes pratiques d'adaptation aux Changements Climatiques dans les différents secteurs de l'économie. la participation à la mise à jour et validation du Plan d'Actions du Cadre National des Services Climatologiques au Cameroun ; - le développement des réseautages avec les partenaires.
-------------------	---

Action 03 RENFORCEMENT DU MONITORING ENVIRONNEMENTAL

Retard du fait du recadrage des travaux du consultant (Cabinet RAINBOW ENVIRONMENT CONSULT) pour considération de certaines orientations des TDRs.

OBJECTIF	Suivre l'évolution de l'état de l'environnement afin de proposer des mesures correctives							
Indicateur	Intitulé:		Système de monitoring environnemental opérationnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 16,66%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		1.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		6.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		01					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	11 000 000	11 000 000	7 150 000	7 150 000	7 000 000	7 000 000	97,9 %	97,9 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Dans un contexte de recherche de financement pour le suivi des services écosystémiques							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Préparation à l'élaboration du guide							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Retard du fait du recadrage des travaux du consultant (Cabinet RAINBOW ENVIRONMENT CONSULT) pour considération de certaines orientations des TDRs.							
Perspectives 2018	<p>Afin d'améliorer le taux d'exécution technique de cette action, le MINEPDED envisage de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démarrer avec l'élaboration de 5 guides de monitoring donc 1 pour chacune des 5 zones agro-écologiques - former son personnel en vue d'accélérer la mise en place d'un système de monitoring environnemental. - Acquisition du matériel nécessaire pour assurer le monitoring environnemental 							

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 362

GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

Responsable du programme

NTEP RIGOBERT

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Cameroun dispose d'une richesse biologique remarquable. Elle se compose d'une flore et d'une faune continentale et aquatique ; d'une biodiversité agricole et microbienne, qui sont les principales pourvoyeuses de matières premières pour les secteurs forestiers, de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, de la pharmacie et de la recherche fondamentale et appliquée.

Le programme 362 a été exécuté dans un contexte général où, sous l'effet de la pression démographique et des actions anthropiques, la biodiversité subit une destruction. Pour sauvegarder cette biodiversité, et partant continuer à bénéficier de la chaîne de valeur créée dans les différents secteurs économiques suscités, le MINEPDED a envisagé, à travers le programme Gestion durable de la biodiversité de :

- renforcer les évaluations environnementales et contribuer à la mise en œuvre du SVL de l'APV/FLEGT ;
- Développer et institutionnaliser un système national de monitoring et de contrôle des Organismes Vivants Modifiés et des espèces exotiques envahissantes ;
- renforcer la sensibilisation environnementale;
- promouvoir le développement durable;
- développer et diffuser l'information environnementale ;
- de poursuivre la conservation et la gestion durable des écosystèmes de mangroves ;
- de poursuivre les activités de lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes ;
- de régénérer les zones de mangrove dégradées le long des côtes camerounaises.

Il convient de signaler que l'élargissement des compétences du MINEPDED à la promotion du développement durable est intervenu en octobre 2012 à la faveur de la réorganisation du gouvernement de la République (09 décembre 2011).1).

OBJECTIF	Restaurer les écosystèmes de mangroves et des plans d'eau dégradés	
Indicateur	Intitulé:	Superficie des mangroves restaurées
	Unité de mesure	ha
	Valeur de référence:	8.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	11.0
Indicateur	Année cible:	2018
	Intitulé:	Superficie de plans d'eaux débarrassée de la Jacinthe d'eau
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	80.0
	Année de référence:	2015
Indicateur	Valeur Cible	110.0
	Année cible:	2018

ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	RENFORCEMENT DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES
	Action 02:	DEVELOPPEMENT ET INSTITUTION D'UN SYSTEME NATIONAL DE MONITORING ET DE CONTRÔLE DES OVMS ET ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
	Action 03:	RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE
	Action 04:	PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
	Action 05:	DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE
	Action 06:	PROMOTION DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DE MANGROVES
DOTATIONS INITIALES	AE 2 257 375 000	CP 2 257 375 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NTEP RIGOBERT,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La riche biodiversité nationale subit une destruction systématique principalement due :

- à la déforestation provenant de l'exploitation industrielle, artisanale et illégale des forêts, de l'urbanisation ou encore des projets de développement et notamment les projets structurants, les agro-industries, l'exploitation minière etc., toutes choses qui entraînent des modifications irréversibles de la biodiversité originelle;
- aux systèmes culturels inappropriés comme l'agriculture itinérante sur brûlis compromettant les cycles biologiques de reconstitution des écosystèmes;
- aux feux de brousse, au surpâturage, au braconnage, à la pollution des eaux, aux inondations qui constituent de graves menaces sur la stabilité de la biodiversité du Cameroun ;
- à l'invasion des espèces exotiques envahissantes qui réduisent l'expression de la biodiversité ; c'est le cas de la jacinthe d'eau sur les cours d'eau et de *Chromolaena odorata* dans les pâturages.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

L'objectif général poursuivi par ce programme est de restaurer les écosystèmes de mangroves et de plans d'eau dégradés. Les indicateurs adoptés pour mesurer la performance sont formulés ainsi qu'il suit : (1) « Superficie de mangroves restaurées » et (2) « Superficie de plans d'eau débarrassés des plantes envahissantes ». L'ambition est de porter la superficie de mangroves restaurées de 9 ha à 10 ha en 2017 et celle de plans d'eau débarrassés des plantes envahissantes de 90 ha à 100 ha cette même année.

Pour parvenir à l'atteinte des résultats visés par l'objectif du programme, il faudra, sans toutefois négliger les autres actions prévues dans le programme 362, continuer à mettre un accent particulier sur l'action 3 relative au renforcement de la sensibilisation environnementale. Dans cette perspective, la mise en œuvre du programme national de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, qui est un ensemble de plans d'actions destinés aux acteurs des différents secteurs d'activité et zones géographiques du Cameroun est une opportunité qu'il conviendra

de saisir. Une budgétisation sectorielle pour une période de 05 ans a été esquissée pour la mise en œuvre dudit programme. Celle-ci fait ressortir un besoin de FCFA 10 milliards. Les fonds nécessaires seront affectés aux différents départements ministériels identifiés dans le programme. Autrement dit, si les fonds ainsi sollicités sont alloués à ces acteurs, nul doute que l'objectif de ce programme sera atteint.

Par ailleurs, il convient de réitérer que, l'intitulé de ce programme ne nous semble pas concorder avec ses actions. Peut-être faudrait-il le reformuler en « Promotion du Développement Durable » et transformer la gestion durable de la biodiversité en Action au sein de laquelle seront captées toutes les tâches qui sont menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité et ses protocoles.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	10 ha de mangroves restaurées 100 ha de de plans d'eau débarrassés des plantes envahissantes	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	100%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 410 400 461	CP 1 410 400 461
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 846 974 539	Ecart CP 846 974 539
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 247 688 001	CP 1 247 688 001
TAUX DE CONSOMMATION	88,46 %	88,46 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Au plan des réalisations, on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise sur pieds de la plateforme des Centres d'Echanges d'Information (CEI) et celle des Points Focaux ; - Mise à niveau du système d'information sur la Biodiversité du Cameroun, le renforcement des capacités de l'administrateur des bases de données CHM du Cameroun au Maroc; - Mise à jour de la liste des espèces envahissantes ; - Validation de la stratégie nationale du développement durable. - Formations des formateurs sur la détection, diagnostique, l'inspection et monitoring des OVMs et EEE ; - Formations des formateurs sur le plan de contingence et réponses d'urgences ; - Manuel de procédure Attestation du Respects des Obligations Environnementales (AROE) ; - Textes ; - Suivi de la mise en œuvre de 326 PGES ; - Validation d'un guide de suivi des PGES avec l'appui de la GIZ ; - Signature d'une décision de constatation du comité départemental de suivi des PGES pour le Dja et Lobo ; - Délivrance de 21 AROE ; - Elaboration des TdR pour le projet de mise en ligne des PGES ; 	

PERSPECTIVES
2018

En 2018, il est envisagé :

- de s'approprier la stratégie nationale du développement durable ;
 - de développer et déployer le portail des centres d'échanges d'information (CEI) ;
 - de porter à trois au moins, le nombre de bases de données thématiques dans le SIE ;
 - d'opérationnaliser le Système d'Information Environnementale ;
 - de Migrer la plateforme logicielle du SIE ;
 - de rendre opérationnel le module cartographique du Système d'Information sur la Biodiversité et de renforcer les capacités des membres du comité de pilotage sur l'utilisation des nouvelles fonctionnalités intégrées au SIB;
 - de porter le nombre d'espèces enregistré dans la base de données du SIB de 1140 à environ 5000 espèces et de caractériser environ 150 espèces ;
 - de rendre opérationnel le module cartographique du Système d'Information sur la Biodiversité et de renforcer les capacités des administrateurs de ce système ;
 - de diffuser le manuel de procédures d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et son guide pratique associé dans le cadre de l'APV-FLEGT ;
 - de poursuivre la diffusion du manuel de procédures d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et son guide pratique associé dans le cadre de l'APV-FLEGT ;
 - de renforcer les capacités du personnel du MINEPDED impliqué dans le processus d'obtention des AROE ainsi que certains opérateurs privés ;
 - de poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementales et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent ;
 - de poursuivre le processus d'opérationnalisation des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES ;
 - de poursuivre la contribution à la mise en œuvre du SVL de l'APV/FLEGT par la délivrance des AROE ;
 - de poursuivre la diffusion de la brochure d'information sur la NIE ;
 - de renforcer le cadre juridique encadrant les évaluations environnementales au Cameroun ;
 - de poursuivre la promotion des initiatives en cours dans le cadre de l'économie verte ;
 - d'organiser un forum national sur l'économie verte ;
 - d'affiner les outils de collecte des données en vue de l'élaboration de l'annuaire sur les statistiques environnementales, de la conception d'autres bases de données thématiques pour le SIE et de l'élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ;
 - de poursuivre la mise en œuvre du NBSAP II ;
 - d'organiser les formations nationales sur la biosécurité ;
 - d'établir un projet de loi sur la biosécurité ;
 - de mettre en œuvre le plan de communication sur la biosécurité ;
- d'assurer un meilleur contrôle des Organismes Vivants Modifiés (OVM) et autres espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble du territoire national.

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Elles sont détaillées dans les tableaux ci-après:

Action 01 RENFORCEMENT DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Tenue régulière des sessions du CIE ;
- réalisation quasi systématique des évaluations environnementales et sociales des projets ;

prise en compte des ressources allouées aux services déconcentrés ;

OBJECTIF	Accroître la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les domaines de la vie publique							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de PGES et de cahiers de charges environnementales ayant fait l'objet de suivi					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 71,42%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	230.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	494.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	60						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	582 175 000	582 175 000	545 344 990	545 344 990	486 217 190	486 217 190	89,16 %	89,16 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de poursuivre la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les projets de développement économique et social ; - mise en branle des grands projets d'infrastructures du pays, avec une attention particulière accordée aux grands projets d'infrastructures en cours ou projetés tels que les barrages, les ports en eau profonde, les chantiers miniers, les infrastructures routières et ferroviaires. 							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>En ce qui concerne le renforcement des évaluations environnementales, l'on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre de 326 PGES ; - Délivrance de 21 AROE ; - Signature d'une décision constatant le comité départemental de suivi des PGES pour le Dja et Lobo ; - Organisation de seize (16) sessions du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) ; - Examen de cent soixante (160) rapports d'évaluations environnementales; - Organisation de treize (13) audiences publiques relatives aux évaluations environnementales ; <p>Examen de deux cent cinquante-six (256) termes de référence (TDR) relatifs aux évaluations environnementales.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - le taux de réalisation technique qui se situe à 71,42 se justifie par les difficultés liées à l'opérationnalisation des comités départementaux de suivi des PGES 							

<p>Perspectives 2018</p>	<p>Pour l'année 2018, nous envisageons de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de poursuivre la diffusion du manuel de procédures d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et son guide pratique associé dans le cadre de l'APV-FLEGT ; - de poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementales et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent ; - de poursuivre le processus d'opérationnalisation des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES ; - de mettre au moins 500 PGES en ligne ; - de former les personnels des services déconcentrés et centraux sur la procédure de mise en ligne des PGES et de traitement des rapports des comités départementaux de suivi des PGES ; - poursuivre la contribution à la mise en œuvre du SVL de l'APV/FLEGT par la délivrance des AROE ; - poursuivre la diffusion de la brochure d'information sur la NIE ; - diffuser le manuel de procédures d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et son guide pratique associé dans le cadre de l'APV-FLEGT, - renforcer les capacités du personnel du MINEPDED impliqué dans le processus d'obtention des AROE ainsi que certains opérateurs privés de poursuivre le processus d'opérationnalisation des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES - renforcer le cadre juridique encadrant les évaluations environnementales au Cameroun - poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementale et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent; - poursuivre l'accompagnement des grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels. - de poursuivre le processus d'opérationnalisation des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES ; - renforcer le cadre juridique encadrant les évaluations environnementales au Cameroun - poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementale et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent; <p>poursuivre l'accompagnement des grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels.</p>
--------------------------	--

Action 02 DEVELOPPEMENT ET INSTITUTION D'UN SYSTEME NATIONAL DE MONITORING ET DE CONTRÔLE DES OVMS ET ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Caractère transfrontière des mouvements des organismes vivants modifiés (OVMS) ;
Mise en place d'un mécanisme permettant d'intensifier la surveillance, le contrôle et d'assurer la traçabilité des OVMS et EEEs.

OBJECTIF	Assurer un meilleur contrôle des OVMS et autres espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble du territoire national							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'OVM et d'espèces exotiques envahissantes contrôlés et répertoriés dans la Base de Données (B D)				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		165.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		175.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	580 000 000	580 000 000	445 026 000	445 026 000	445 026 000	445 026 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>- Caractère transfrontière des mouvements des organismes vivants modifiés (OVMS) ; Mise en place d'un mécanisme permettant d'intensifier la surveillance, le contrôle et d'assurer la traçabilité des OVMS et EEEs.</p>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extrants)	<p>- Validation du rapport de l'étude pour la mise en place d'un cadre institutionnel de contrôle et de suivi des OVM;</p> <p>- Validation du rapport de l'état des lieux et du diagnostic en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable ;</p> <p>- Validation du plan de communication national sur la biosécurité ;</p> <p>- Validation du Plan d'Urgence sur les OVM et ses Mesures de Réponses ;</p> <p>- Mise à jour de la liste des espèces envahissantes ;</p> <p>- Group trainings on diagnostics, detection & monitoring, inspection systems including treatments and contingency planning & emergency response have been carried out;</p> <p>- The interoperable database of introduced species has been validated and temporarily hosted on the portal of the Clearing House Mechanism (http://cm.chm-cbd.net/bch-cameroun/base-de-donnees);</p> <p>- The production of the second series of information and communication products has been initiated and several gadgets produced;</p> <p>Consultants and trainers have been recruited to carry out several pending activities within the project.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<p>- Retards par rapport au respect par le consultant de son cahier de charges ; Difficulté de mobilisation effective des fonds de contrepartie</p>							
Perspectives 2018	<p>- poursuivre la mise en place d'un système national de monitoring et de contrôle des OVM et espèces exotiques envahissantes, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> · les formations nationales sur la biosécurité des acteurs clefs (Personnels du MINEPDED, personnels de la Douane, MINADER, MINFOF, MINRESI, MINEPIA, MINMIDT, ONG) ; · l'alimentation de la base de données des espèces envahissantes ; · le développement du projet de loi sur la biosécurité ; <p>la mise en œuvre du plan de communication sur la biosécurité.</p>							

Action 03 RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

- Mise à disposition des Délégués Régionaux du MINEPDED des crédits pour l'appui des CAN et mobilisation des ressources nécessaires à la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement ;

Engouement de plus en plus croissant des jeunes aux questions environnementales ;

OBJECTIF	Poursuivre la conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de thématiques abordées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 75%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		5.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		4						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	75 000 000	75 000 000	64 999 996	64 999 996	64 999 996	64 999 996	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable n'est pas encore optimal. - Poursuite de la sensibilisation des populations sur les grandes thématiques environnementales. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs clubs des amis de la nature (CAN) soutenus matériellement et financièrement par le MINEPDED; - 05 campagnes de sensibilisation organisées à l'occasion de la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement (journée mondiale de l'environnement, journée mondiale de la biodiversité, journée mondiale de lutte contre la désertification, journée internationale des zones humides, journée mondiale de l'ozone). 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des Délégués Régionaux du MINEPDED des crédits pour l'appui des CAN et mobilisation des ressources nécessaires à la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement ; - Engouement de plus en plus croissant des jeunes aux questions environnementales ; 							
Perspectives 2018	<p>A l'horizon 2018, nous envisageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser et entamer la mise en œuvre du plan national de sensibilisation et d'éducation environnementale (PNSEE); - Organiser les campagnes de sensibilisation du public lors des journées mondiales relatives à l'environnement; <p>Intensifier l'encadrement et l'appui des CAN.</p>							

Action 04 PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Respect des dispositions contractuelles par le consultant ;
- Marché exécuté et ordonnancé

AE pluriannuelle

OBJECTIF	Elaborer et rendre opérationnel la stratégie nationale sur le développement durable							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de plans directeurs sectoriels du développement durable élaborés et validés					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	0.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	1.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	1						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	86 000 000	86 000 000	66 000 163	66 000 163	62 170 163	62 170 163	94,2 %	94,2 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Mission nouvellement attribuée au MINEPDED dans le cadre du développement durable ; - Poursuite des grandes réalisations annoncées par le Chef de l'État - nécessité de préserver le capital naturel - permettre au Gouvernement du Cameroun d'être plus alerte dans sa prise de décisions et de mieux comprendre les compromis, ainsi que la façon et le moment d'en faire usage. ; <p>définir les mécanismes institutionnel pour rendre le processus décisionnel plus transparent et faire en sorte que les acteurs institutionnels/étatiques concernés soient à même d'en rendre compte plus aisément devant le Parlement.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la Stratégie Nationale du développement Durable ; - Appropriation de la Stratégie Nationale du développement Durable par les acteurs (parlementaires, administration publiques, bailleurs de fonds et entreprises privées ; 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions contractuelles par le consultant ; - Marché exécuté et ordonnancé 							

Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'appropriation (administrations déconcentrées, collectivités territoriales décentralisées, ONGs nationales) - la Coordination du Programme d'investissement prioritaire de la stratégie nationale du développement durable ; - la tenue des réunions du Comité National de coordination du Programme d'investissement prioritaire de la stratégie nationale du développement durable ; - l'élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la SNDD ainsi que le cadre légal et institutionnel relatif au DD ; - la mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités des exécutifs et du personnel des CTD sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du DD ; - la réalisation d'un état des lieux des besoins en renforcement des capacités des CTD sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du DD ; - le renforcement des capacités de la main d'œuvre locale qualifiée dans la construction des infrastructures durables ; - l'Etude pour le développement et promotion des modes de vie alternatifs et des activités permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles ; - le Projet de développement et promotion des modes de vie alternatifs et des activités permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles ; - la sensibilisation des populations rurales et entrepreneurs sur l'usage durable des ressources naturelles ; <p>l'organisation d'un forum national sur les énergies renouvelables et l'économie verte ;</p>
-------------------	--

Action 05 DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

- la tenue de l'atelier de concertation des Points Focaux des Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement et de l'atelier régional pour les pays africains sur le Centre d'Echange d'Information (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) ont abouti aux résultats obtenus ;
 - La tenue de la 1ère session du Groupe Technique sur le renseignement des Indicateurs Environnementaux (GTIE) sur l'appropriation des indicateurs retenus pour le Cameroun;
 - organisation d'un atelier de lancement de la plateforme nationale d'échanges d'informations environnementales et du site web du FEM Cameroun ;
 - la mise à niveau du Système d'Information sur la Biodiversité du Cameroun et le renforcement des capacités de l'administrateur de ce système au Maroc ont permis de rendre opérationnel le module cartographique et de renforcer la sécurité des informations sur les espèces menacées ;
- l'apport de l'investissement pour l'acquisition du matériel technique de collecte des données environnementales ;

OBJECTIF	Rendre disponible les données et informations environnementales officielles existantes							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de bases de données thématiques disponibles dans le système d'information environnemental (SIE)					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 80 %	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2013						
	Valeur de référence:	2.0						
	Année cible:	2019						
	Valeur Cible	6.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	2						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	231 000 000	231 000 000	80 059 718	80 059 718	49 484 718	49 484 718	61,81 %	61,81 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - données existantes dans le domaine de l'environnement produites et détenues par plusieurs acteurs ; - données très peu accessibles pour l'exploitation ; Centralisation des informations à travers un système d'information environnementale (SIE)							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la plateforme nationale d'échange d'information et du site web du FEM Cameroun ; - L'extension des indicateurs environnementaux (772 nouveaux) relatifs aux AME à d'autres conventions couvrant 15 domaines thématiques ; - Appui technique d'un réseau d'organisation Communautaire de Base (OCB) dans le montage de projet GEF Small Grant ; - Plaidoyer des acteurs gouvernementaux et politiques en vue de la promulgation de la loi sur la fiscalité environnementale ; - appropriation des indicateurs retenus pour le Cameroun par Groupe Technique sur le renseignement des Indicateurs Environnementaux (GTIE); - Elaboration du plan d'action devant déboucher à la rédaction du rapport sur l'Etat de l'Environnement du Cameroun ; - Production du rapport diagnostic sur les synergies d'action de collecte de l'information pour l'alimentation des différents centres d'échanges d'information fonctionnels et en création ; <p>Mise à niveau du Système d'Information sur la Biodiversité (SIB) du Cameroun et le renforcement des capacités de l'administrateur des bases de données CHM du Cameroun au Maroc.</p>
<p>JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la tenue de l'atelier de concertation des Points Focaux des Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement et de l'atelier régional pour les pays africains sur le Centre d'Echange d'Information (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) ont abouti aux résultats obtenus ; - Non-respect des délais dans les procédures de recrutement des consultants ; - Retards par rapport au respect par le consultant de son cahier de charges ; - Difficulté de mobilisation effective des fonds de contrepartie ; - La tenue de la 1ère session du Groupe Technique sur le renseignement des Indicateurs Environnementaux (GTIE) sur l'appropriation des indicateurs retenus pour le Cameroun; - organisation d'un atelier de lancement de la plateforme nationale d'échanges d'informations environnementales et du site web du FEM Cameroun ; - la mise à niveau du Système d'Information sur la Biodiversité du Cameroun et le renforcement des capacités de l'administrateur de ce système au Maroc ont permis de rendre opérationnel le module cartographique et de renforcer la sécurité des informations sur les espèces menacées ; <p>l'apport de l'investissement pour l'acquisition du matériel technique de collecte des données environnementales ;</p>
<p>Perspectives 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration de l'annuaire sur les statistiques environnementales, - conception de bases de données thématiques pour le SIE ; - renforcement des capacités des membres du comité de pilotage du CHM Biodiversité du Cameroun sur l'utilisation des nouvelles fonctionnalités intégrées au SIB (module cartographique et module de sécurisation des informations) ; - traitement de 100 cartes thématiques à intégrer au module cartographique du SIB ; - formation des superviseurs d'enquête et des différents enquêteurs retenus pour la collecte de données ; - collecte et traitement des données en vue de l'élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ; - renforcement des capacités de l'équipe de coordination de la plateforme d'échanges d'informations environnementales ; - sensibilisation à l'adhésion de la plateforme dans la zone agro écologique à pluviométrie bimodale ; - Porter à trois au moins, le nombre de bases de données thématiques dans le SIE ; <p>Finaliser le travail de la création du portail des centres d'échanges d'information.</p>

Action 06 PROMOTION DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DE MANGROVES

Pour ce qui est de la restauration des mangroves, les fonds n'ont pas été mobilisés à temps pour permettre l'atteinte de l'objectif fixé au cours de l'année. De 2014 à mi 2015, les activités prévues en régie n'ont pas été réalisées à cause du retard de décaissement des fonds. Etant donné, qu'il n'y a pas de plants de palétuviers en vente dans les pépinières des marchés, les travaux de régénération de cette espèce végétales sont étroitement dépendant de leur phénologie. En outre, le transfert de compétence et de moyens aux communes pour la mise en œuvre des activités du Projet de lutte contre la Jacinthe d'eau, le manque de collaboration entre les structures déconcentrées du MINEPPDED et les Mairies ont entraîné le non-respect de cahiers de charge tels que établis par le MINEPDED. D'où le faible taux enregistré.

OBJECTIF	Restaurer les écosystèmes de mangroves							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de palétuviers mis en terres				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 96,36 %	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		80000.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		110000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		10 000					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	703 200 000	703 200 000	208 969 594	208 969 594	139 789 934	139 789 934	66,89 %	66,89 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert des ressources financières aux CTD; - Difficultés de collaboration entre les services déconcentrés du MINEPDED et la plupart des mairies ; Difficultés pour la remontée des informations au niveau central.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Production et transplantation de 6 000 plants de palétuviers à Mouanko et à Londji par la Commune de Mouanko (Fonds transféré par le MINEPDED) et l'un de ses partenaires ; - Nettoyage de 20 ha de plans d'eau infestés par les espèces aquatiques envahissantes - Réalisation d'un film documentaire sur la mise en œuvre du projet de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes à Lagdo. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Pour ce qui est de la restauration des mangroves, les fonds n'ont pas été mobilisés à temps pour permettre l'atteinte de l'objectif fixé au cours de l'année. De 2014 à mi 2015, les activités prévues en régie n'ont pas été réalisées à cause du retard de décaissement des fonds. Etant donné, qu'il n'y a pas de plants de palétuviers en vente dans les pépinières des marchés, les travaux de régénération de cette espèce végétales sont étroitement dépendant de leur phénologie. En outre, le transfert de compétence et de moyens aux communes pour la mise en œuvre des activités du Projet de lutte contre la Jacinthe d'eau, le manque de collaboration entre les structures déconcentrées du MINEPPDED et les Mairies ont entraîné le non-respect de cahiers de charge tels que établis par le MINEPDED. D'où le faible taux enregistré.							

Perspectives 2018	<p>Pour la période 2018-2020, le MINEPDED envisage :</p> <ul style="list-style-type: none">- de poursuivre la régénération des écosystèmes de mangrove dégradés le long des côtes camerounaises en portant le nombre de plant de palétuviers produits et transplantés de 80 000 à 140 000 ;- de poursuivre la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes dans les autres sites infestés ; <p>de mener une étude d'impact socioéconomique entre la station de captage d'eau d'Akomnyada et le pont d'Olama où la pente du Nyong est faible.</p>
-------------------	--

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 363

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES ET
SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

Responsable du programme

ENOH PETER AYUK
Directeur des Normes et du Contrôle

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 363 du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable a été exécuté dans un contexte général caractérisé par :

- La mise en œuvre de la recommandation de la 5^{ème} session du Cameroun Business Forum (CBF) du 05 mars 2014 relative à la coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes traduit par le décret n° 2014/2379/PM du 20/08/2014 fixant les modalités de coordination des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- La poursuite de la répression des contrevenants dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint N° 004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables ;
- L'insécurité transfrontalière matérialisée par les attaques terroristes dont fait face le pays ;
- Le faible niveau de la sensibilité environnementale des opérateurs économiques ;
- L'insuffisance des moyens financiers affectés à la mise en œuvre du Programme ;
- La gestion non écologique des déchets et substances chimiques par certains opérateurs ;
- L'insuffisance des textes juridiques et normatifs visant à amener les installations industrielles, commerciales et les ménages à mieux gérer leurs déchets.

Les pollutions et nuisances diverses notamment par les emballages plastiques sont dues au non-respect et à la faiblesse des textes réglementaires qui ont été pris jusqu'à présent et qui ne sont pas assez coercitifs (la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et ses textes d'application).

Par ailleurs, le non-respect et l'insuffisance des référentiels environnementaux d'application nationale notamment les normes techniques, (les valeurs limites de rejet dans les différents milieux récepteurs, les valeurs seuils); les normes de qualités environnementales ; les normes d'analyse et d'essais ; les normes fondamentales (normes sur l'étiquetage, métrologie, symboles, terminologie) ainsi que les directives, favorisent la génération des pollutions par les acteurs économiques (installations industrielles, ménages,).

Enfin, la lenteur dans l'homologation des *normes environnementales et procédure d'inspection des installations industrielles et commerciales au Cameroun* et l'absence des moyens de contraintes pour la libération des amendes dues, freinent la mise en œuvre efficace de la lutte contre les pollutions et nuisances.

C'est dans ce contexte que le Programme technique 363 du MINEPDED intitulé « **lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses** » a été élaboré avec pour objectif de réduire lesdits effets.

OBJECTIF	Réduire les pollutions et nuisances environnementales	
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'installations inspectées
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	1956.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	2500.0
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT Action 02: RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE Action 03: APPUI À L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS Action 05: GESTION RATIONNELLE DES DÉCHETS ET PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET DANGEREUX	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 310 089 000	CP 1 310 089 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	ENOH PETER AYUK, Directeur des Normes et du Contrôle	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La Programme 363 a été mis en œuvre dans un contexte de :

- Difficultés liées à la mise en œuvre du décret n° 2014/2379/PM du 20/08/2014 fixant les modalités de coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes dû à sa mauvaise interprétation par les différentes administrations concernées ;
- Insuffisance de collaboration du MINCOMMERCE dans la poursuite de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables,
- Porosité des frontières dans le cadre de la lutte contre les emballages plastiques ;
- Non prise en compte dans le Plan de Travail Annuel (PTA), des activités/projets matures.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Le résultat technique affiché peut se justifier par le fait que 2015 marque le début effectif des inspections conjointes qui est une nouvelle approche en termes de planification et de conduite des inspections. Par ailleurs, la consommation mitigée du crédit s'explique par le non déblocage par le MINFI de certains crédits alloués à certaines activités. En outre, les crédits alloués au projet à financement extérieur (FINEX) sont gérés par le bailleur et entièrement consommés. Toutefois les crédits alloués à la Coordination des activités des comités régionaux, départementaux et des unités opérationnels de lutte contre les déchets plastiques ainsi qu'à la formation du personnel n'ont pas reçu l'autorisation de déblocage du MINFI.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	4043 Installations sont inspectées	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	100%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 963 833 919	CP 963 833 919
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 346 255 081	Ecart CP 346 255 081
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 810 335 025	CP 810 335 025
TAUX DE CONSOMMATION	84,07 %	84,07 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Le résultat technique affiché peut se justifier par le fait que 2015 marque le début effectif des inspections conjointes qui est une nouvelle approche en termes de planification et de conduite des inspections. Par ailleurs, la consommation mitigée du crédit s'explique par le non déblocage par le MINFI de certains crédits alloués à certaines activités. En outre, les crédits alloués au projet à financement extérieur (FINEX) sont gérés par le bailleur et entièrement consommés. Toutefois les crédits alloués à la Coordination des activités des comités régionaux, départementaux et des unités opérationnels de lutte contre les déchets plastiques ainsi qu'à la formation du personnel n'ont pas reçu l'autorisation de déblocage du MINFI.</p>	
PERSPECTIVES 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la répression contre les emballages plastiques non conformes (à travers l'approvisionnement pour le fonctionnement des comités à l'échelle régionale et départementales) ; - Contribuer à l'opérationnalisation du Comité National des Inspections ; - Renforcer les capacités matérielles et intellectuelles des Inspecteurs et Contrôleurs environnementaux ; - Renforcer les capacités des personnes intervenant dans la gestion du contentieux environnemental à la rédaction des documents contentieux, mémoires et conclusions ; - Poursuivre l'élaboration des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement - Elaborer de nouvelles normes, directives, et procédures environnementales ; - Homologuer les normes existantes ; - appliquer l'article 18 alinéa 1 du décret n°2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteurs et contrôleurs de l'environnement ; - Opérationnaliser la capacité des inspecteurs et contrôleurs à la pose des scellés aux structures réfractaires au paiement des amendes issues des inspections et contrôles environnementaux ; - Susciter l'opérationnalisation par l'autorité compétente du Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable ; - Signer les conventions de partenariat avec les CTD pour un meilleur suivi de la gestion des déchets ménagers ; - Budgétiser les fonds de contrepartie pour la mise en œuvre des conventions Internationales de lutte contre la pollution et les produits chimiques dangereux ; - Renforcer les capacités du personnel en charge du recouvrement, sur les techniques de recouvrement des recettes ; - Procéder à l'acquisition des appareils de mesures des paramètres environnementaux (sonomètres, analyseurs de particules de fumées) <p>Poursuivre la mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre la pollution due aux produits chimiques dangereux à travers les projets tels que « le projet de réduction des PCB » et « le projet d'élimination des pesticides obsolètes » contribueront à diminuer les quantités de produits chimiques dangereux en circulation au Cameroun.</p>	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Suivant les quatre actions, nous pouvons les détailler suivant les tableaux ci-après:

Action 01 RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT

- Ressources financières insuffisantes pour la réalisation de l'activité d'élaboration des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement

Ressources financières insuffisantes pour la réalisation de l'activité d'élaboration des normes, directives et procédures environnementales

OBJECTIF	Encadrer les interventions dans le domaine de l'environnement							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de textes juridiques/normes élaborés et validés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 53.33%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		4.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		03 textes, 02 projets de normes, 03 directives élaborés					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	32 000 000	32 000 000	23 369 990	23 369 990	21 419 990	21 419 990	91,66 %	91,66 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- - Insuffisance des textes juridiques, normes et directives environnementales.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté modifiant et complétant l'article 5 du décret portant gestion des substances chimiques, nocives et ou dangereuses ; - Arrêté portant création de 20 postes de contrôles environnementaux ; - Projet de norme sur la qualité de l'air ambiant ; - Projet de norme sur l'incinération des déchets. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources financières insuffisantes pour la réalisation de l'activité d'élaboration des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement Ressources financières insuffisantes pour la réalisation de l'activité d'élaboration des normes, directives et procédures environnementales 							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'élaboration des textes d'application de la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, - Poursuite de l'élaboration et de l'homologation des normes environnementales ; - Poursuite de l'élaboration et de la validation des directives environnementales. 							

Action 02 RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE

- l'application du décret de 2014/2379 du 20 août 2014 a permis d'élargir le champ d'action des inspections environnementales qui intègre dorénavant les établissements classés de 2^{ème} et 3^{ème} classe

l'intensification du contrôle de conformité des emballages plastiques par les comités régionaux, les unités opérationnelles, les équipes d'appui et les inspecteurs et contrôleur de l'environnement dans le cadre de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables ;

OBJECTIF	Améliorer la couverture nationale, la fréquence et l'efficacité des inspections et des contrôles environnementaux							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de postes de contrôle environnemental créés et fonctionnels					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 66,66%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	0.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	30.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	20						
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'inspections effectuées					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	1956.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	2000.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	4782						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	721 589 000	721 589 000	657 913 932	657 913 932	528 785 038	528 785 038	80,37 %	80,37 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du décret N°2014/2379 du 20 août 2014 fixant les modalités de coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ; - mise en application de l'arrêté N° 001/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de gestion des déchets ; - recrudescence des emballages plastiques interdits, protection des zones à écologie fragile, contrôle des biens et services, et circulation des déchets ; - mise en œuvre de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables, <p>mise en fonction des postes de contrôle environnemental créés.</p>							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4782 Installations ont été inspectées et contrôlées ; - 177,131 tonnes d'emballages plastiques saisies dans les dix (10) régions à l'issue des Contrôles de conformité ; - 06 missions de recouvrement d'amendes dans 435 entreprises ; - 68 000 000 F CFA d'amendes recouvrés et 28 342 000 F CFA perçus dans le cadre de la lutte contre les emballages plastiques non conforme ; - 264 notifications d'amende ; - 17 affaires enrôlées devant les cours et tribunaux ; - 15 décisions de justice rendues sur tout le territoire ; <p>150 techniciens de froid et climatisation formés dans 4 établissements d'enseignement technique sur les équipements contenant les SAO ;</p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'application du décret de 2014/2379 du 20 août 2014 a permis d'élargir le champ d'action des inspections environnementales qui intègre dorénavant les établissements classés de 2^{ème} et 3^{ème} classe ; <p>l'intensification du contrôle de conformité des emballages plastiques par les comités régionaux, les unités opérationnelles, les équipes d'appui, les inspecteurs et contrôleurs de l'environnement dans le cadre de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables ;</p>
<p>Perspectives 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification de la répression contre les emballages plastiques non conformes ; - renforcement des missions d'inspection et de recouvrement des amendes sur tout le territoire national ; - sollicitation d'une prérogative des inspecteurs à l'effet de poser des scellés sur les installations des contrevenants ; <p>- Poursuivre la création et la mise en fonction des postes de contrôle environnemental.</p>

Action 03 APPUI À L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Mise en application des textes relatifs aux transferts des compétences aux CTD ;

Mise en application du décret N°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets, et ses textes d'application

OBJECTIF	Instaurer un cadre de partenariat entre le MINEPDED, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les autres parties prenantes dans l'assainissement urbain et le traitement des déchets ménagers et spéciaux							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de conventions de collaboration pour la gestion des déchets signé entre le MINEPDED, les CTD et les autres parties prenantes concernées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		15.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		00					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	165 500 000	165 500 000	22 549 997	22 549 997	6 499 997	6 499 997	28,82 %	28,82 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Mise en application des textes relatifs aux transferts des compétences aux CTD ;</p> <p>Mise en application du décret N°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets, et ses textes d'application</p>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et tenue des concertations intersectorielles sur la création d'une Bourse Nationale des Déchets ; • préparation de la mission de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion des déchets des détenteurs de permis environnemental; • Réunion de concertation sur les emballages plastiques non retournables et/ou non biodégradables dans le contexte de la loi des finances 2017 • Tenue de huit (08) sessions du Comité d'examen dossiers de demande de Permis Environnemental à l'issue desquelles quatre-vingt-deux (82) Permis Environnementaux ont été délivrés, sur un total de soixante(60) dossiers relatifs à la gestion des déchets et cinquante-quatre (54) dossiers relatifs à la fabrication des emballages, • Actualisation du répertoire des structures ayant obtenu le Permis Environnemental ; • Organisation conduite d'une mission de contrôle de la gestion des manifestes de traçabilité des déchets dans les dix Régions ainsi que des fonds collectés au cours de leur délivrance ; • Accompagnement des CTD dans le cadre de la gestion des déchets plastiques. <p>Production de cent (100) carnets de manifestes de traçabilité des déchets. A l'issue de laquelle, trente-deux (32) carnets de manifestes de traçabilité des déchets ont été distribués.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>- Les Conventions de collaboration avec les CTDs n'ont pas encore été signées du fait de la non validation du guide d'élaboration d'un plan communal de gestion de déchets</p>							

Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none">- valider le guide d'élaboration d'un plan communal de gestion de déchets ;- signer 10 conventions de collaboration avec les CTD pour l'assainissement urbain ;- poursuivre la campagne de sensibilisation sur la réglementation en vigueur en matière de gestion des déchets sur tout le territoire national ;- tenir une réunion de concertation des Parties Prenantes/MINEPDED sur la mise en œuvre des textes relatifs à la gestion des déchets ;- poursuivre l'appui des CTD dans le cadre de la lutte contre les matières plastiques ;- poursuivre l'appui technique et financier des comités régionaux, départementaux et des unités opérationnels de lutte contre les déchets plastiques ;- organiser les deuxièmes Assises Nationales des Déchets ; mettre en place la Bourse Nationale des Déchets.
-------------------	---

Action 05 GESTION RATIONNELLE DES DÉCHETS ET PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET OU DANGEREUX

les données qui renseignent l'indicateur proviennent de l'exploitation des informations contenues dans les manifestes de traçabilité de déchets produits et traités par les entreprises détentrices de permis environnementaux en matière de gestion de déchets.

OBJECTIF	Protéger la santé et l'environnement des effets néfastes des produits chimiques et des déchets							
Indicateur	Intitulé:		Quantité de produits chimiques et déchets toxiques éliminés de manière écologique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		t					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		2258.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		4000.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		55 000 T et 6 400 000 L						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	391 000 000	391 000 000	260 000 000	260 000 000	253 630 000	253 630 000	97,55 %	97,55 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en application du décret n°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, collecte, stockage, de transport, récupération, recyclage, traitement et d'élimination finale des déchets - Mise en application de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED-MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 - Mise en place des Comités Régionaux, Départementaux et des équipes opérationnelles de terrain pour la lutte contre les emballages interdits - Exécution du Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm <p>Respect des engagements et obligations internationaux en matière de gestion de déchets et produits chimiques</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Les activités majeures menées dans le cadre de cette action se résument comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des statistiques sur les quantités de déchets manipulés sur l'étendue du territoire national ainsi que l'évaluation du mode de remplissage des manifestes de traçabilité par les services déconcentrés du MINEPDED ; - Organisation de la cérémonie de signature de l'Accord-cadre de partenariat et de la convention spécifique entre le MINEPDED et Université de Ngaoundéré /ENSAI; - Développement d'une application de contrôle import/export des PCB ; - Développement d'un système d'information géo-référencé de traçabilité des PCB ; - Elaboration d'une stratégie de communication/sensibilisation sur la gestion des PCB ; - Construction en cours du magasin de stockage temporaire des PCB ; - sauvegarde (repackaging) / Enlèvement des stocks de pesticides entreposés dans le magasin d'agriculture d'Edéa (TIBDA) ; - formation de 16 enquêteurs sur les techniques d'inventaires de pesticides obsolètes - évaluation de 12 sites contaminés par les pesticides précédemment identifiés en 2009 et 2013 par la FAO/MINADER - Réalisation de l'inventaire de rejet de mercure - Evaluation des capacités du laboratoire des pesticides du MINADER - Elaboration d'un projet de décret sur la gestion des PCB au Cameroun - Transmission de 24 réponses à l'importation pour les matières actives des produits Chimiques interdits au Cameroun ; <p>Collecte des données (58 500 tonnes) sur la gestion des déchets dangereux par les entreprises agréées à travers les manifestes de traçabilités de déchets.</p>							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	les données qui renseignent l'indicateur proviennent de l'exploitation des informations contenues dans les manifestes de traçabilité de déchets produits et traités par les entreprises détentrices de permis environnementaux en matière de gestion de déchets.
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none">- Validation du rapport de l'étude de faisabilité du Programme National de Gestion des Déchets ;- Mise en place d'une base de données de gestion des déchets et des produits chimiques ;- Actualisation de la stratégie nationale de gestion des déchets et produits chimiques ;- Elimination de 200 tonnes de PCB ;- Mise en place d'une base de données de traçabilité des PCB ; Poursuite des missions de suivi des plans de gestion des déchets des détenteurs de permis environnemental ;

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 364

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR
ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsable du programme

AKWA PATRICK KUM B

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le MINEPDED est confronté à trois difficultés majeures à savoir: (i) l'insuffisance des locaux tant au niveau des organes centraux et déconcentrés, (ii) le manque qualitatif et quantitatif de personnels et (iii) la mobilisation insuffisante et dans les délais des ressources financières pour assumer son mandat d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique du gouvernement en matière d'environnement. Ce programme support va contribuer à renforcer et à soutenir la mise en œuvre des actions et activités dévolues aux programmes opérationnels. Dans le même temps, il veillera à renforcer les aspects liés à la gouvernance, à la prise en compte de l'aspect genre, et à faciliter à asseoir les infrastructures pour un meilleur cadre de travail.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes	
Indicateur	Intitulé:	Taux de mise en œuvre des activités budgétisées du MINEPDED
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	75.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	80.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEPDED Action 02: GESTION FINANCIÈRES ET BUDGETAIRE DU MINEPDED Action 03: ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION Action 04: DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE Action 05: AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE Action 06: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Action 07: DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINEPDED Action 08: CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINEPDED Action 09: CONSEIL JURIDIQUE AU MINEPDED Action 10: COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEPDED Action 11: GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINEPDED	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 056 750 000	CP 2 056 750 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	AKWA PATRICK KUM B,	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le plan d'actions prioritaires du MINEPDED a retenu dans le programme support tel que recommandé par le CIEP, onze actions : Coordination et suivi des activités des services , Gestion financières et budgétaires , Etudes stratégiques et planification, Développement du système d'information statistique, Amélioration du cadre de travail, Développement des ressources humaines, Développement des TIC, Contrôle et audit interne, Conseil juridique, Communication et relation publique et Gestion des ressources documentaires.

La mise en œuvre de ces actions a permis respectivement d'organiser la cérémonie de présentation des Vœux au Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et au Ministre délégué auprès du MINEPDED, cérémonie au cours de laquelle l'année 2017 a été placée sous le thème : « **Redynamisation des Services dans le cadre de la Protection de l'Environnement et du Développement Durable** ». Cette cérémonie de présentation des vœux a été suivie par la Conférence Annuelle des Services Centraux et Déconcentrés du MINEPDED. La mise en œuvre de ce programme a aussi permis de poursuivre l'amélioration du cadre de travail notamment avec la construction des clôtures de la délégation régionales de l'Adamaoua et de la Délégation Départementale de la Menchum, la poursuite de la construction de la Délégation Régionale du Littoral, l'acquisition des équipements informatiques pour les services centraux et déconcentrés ; de produire les différents documents de planification issus de la Chaîne PPBS (Document de Chaîne des Résultats, Revue des Programmes, CDMT 2018 – 2020, document des Conférences Budgétaires, le Projet de Performance des administrations, ...) ; de préparer la Participation du Cameroun à la 23^{ème} Conférence des Parties sur la Convention Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Le programme support du Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable avait pour objectif d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du MINEPDED. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif majeur, il a été retenu comme indicateur le taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINEPDED dont la cible en 2017 a été fixée à 80%.

Au terme de l'année 2017 et compte tenu du niveau d'exécution des trois programmes opérationnels du département, il apparaît un taux de réalisation des activités annuelles du programme support se situant aux alentours de 74,36%.

Cette performance a été possible, en dépit des contraintes d'ordre matériel, logistique, financier, humain et institutionnel ou fonctionnel, non réductibles, grâce au cadre de travail du personnel qui a été amélioré et a permis d'assurer le fonctionnement harmonieux des services, d'honorer la représentativité du Cameroun aux Conférences Régionales et Internationales, d'assurer la formation des cadres, de remplir bon nombre d'attributions classiques dévolues au dit programme.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	74,36%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	74,36%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 947 467 308	CP 1 947 467 308
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 109 282 692	Ecart CP 109 282 692
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 704 319 684	CP 1 704 319 684
TAUX DE CONSOMMATION	87,51 %	87,51 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Cette consommation est tributaire des quotas budgétaires que fixe le MINFI au début de chaque trimestre et aussi de la connexion au Logiciel PROBMIS qui n'est pas toujours stable.	
PERSPECTIVES 2018	Nous envisageons optimiser la consommation des crédits qui seront alloués en 2018 si les engagements démarrent dans les délais prescrits ; Nous allons poursuivre la mise en œuvre du dialogue de gestion.	

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Suivant les onze (11) actions, nous pouvons dégager les performances détaillées du Programme 364 dans les tableaux ci-après:

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEPDED

- Meilleure coordination des services

Désignation des responsables des différentes des Programmes, actions et des différentes unités administratives.

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures								
Indicateur	Intitulé:	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au minepded						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 90 %	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2015							
	Valeur de référence:	75.0							
	Année cible:	2018							
	Valeur Cible	95.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	90 %							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	508 127 000	508 127 000	487 711 944	487 711 944	457 726 268	457 726 268	93,85 %	93,85 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Poursuite des activités liées à la Politique gouvernementale en matière de lutte contre les emballages plastiques non conformes et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la cérémonie de présentation des Vœux au MINEPDED et au Ministre délégué auprès du MINEPDED au cours de laquelle le Ministre a placé l'année 2017 sous le signe de « Redynamisation des Services dans le cadre de la Protection de l'Environnement et du Développement Durable ». - Tenue de 16 sessions du comité interministériel sur l'environnement (CIE) ; - Tenue des réunions de coordination des Services ; Représentation du Cameroun aux rencontres Internationales.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure coordination des services Désignation des responsables des différentes des Programmes, actions et des différentes unités administratives.								
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des activités des services centraux et déconcentrés, régulièrement suivies et évaluées au MINEPDED ; - Mise en place d'un dispositif de pilotage plus performant ; Responsabilisation individuelle accrue de chaque commis de l'Etat au ministère.								

Action 02 GESTION FINANCIÈRES ET BUDGETAIRE DU MINEPDED

Le résultat satisfaisant obtenu se justifie par l'utilisation efficiente des ressources mobilisées pour la réalisation des activités retenus au cours de l'exercice 2017 malgré l'insuffisance des quotas trimestriels ;

OBJECTIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes du MINEPDED							
Indicateur	Intitulé:	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au ministère					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 90 ,00%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	4.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	16.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	4						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	53 000 000	53 000 000	51 282 593	51 282 593	49 997 593	49 997 593	97,5 %	97,5 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'exécution du budget programme 2017 ; - Réduction du train de vie de l'Etat ; Retard dans la consolidation des informations de consommation des crédits alloués aux services déconcentrés.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'exécution du Plan de Travail Annuel 2017 ; - Production du rapport d'exécution physico-financier de l'exercice 2017 ; Préparation du budget 2018.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le résultat satisfaisant obtenu se justifie par l'utilisation efficiente des ressources mobilisées pour la réalisation des activités retenus au cours de l'exercice 2017 malgré l'insuffisance des quotas trimestriels ;							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des gestionnaires sur la gestion respectueuse de l'orthodoxie financière Préparation du Budget de l'exercice 2019 et du triennat 2019 – 2021.							

Action 03 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

- Implication des responsables des services déconcentrés dans l'élaboration des documents de planification
- Meilleure prise en compte de l'accompagnement des sectoriels en charge de l'économie et des finances.

Activités exécutées et ordonnancées

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINEPDED							
Indicateur	Intitulé:	Documents de planification et de programmation produits annuellement les délais au MINEPDED					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 60%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	4.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	16.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	4						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	64 425 000	64 425 000	42 663 533	42 663 533	37 688 533	37 688 533	88,34 %	88,34 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement de la chaîne PPBS prescrite par une circulaire du MINEPAT Elaboration du quatrième Rapport Annuel de Performance. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Production de la Revue d'actualisation des Programmes ; - Evaluation de la chaîne des résultats ; - Production du cadre de dépenses à moyen terme 2018 – 2020 ; - Production des documents des Conférences d'Examen des Programme ; - Production du Projet de Performance des Administrations du MINEPDED pour 2018 ; Production du Rapport Annuel de Performance 2016. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des responsables des services déconcentrés dans l'élaboration des documents de planification - Meilleure prise en compte de l'accompagnement des sectoriels en charge de l'économie et des finances. Activités exécutées et ordonnancées							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre une maîtrise plus accrue de la compréhension de l'élaboration des outils de planification par tous les acteurs de la chaîne PPBS du MINEPDED AcAccentuer le volet coopération et suivi de la mise en œuvre des programmes et projets. 							

Action 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE

- Réalisation des missions de collectes des données pour la production de l'annuaire statistique ;
- Poursuite du traitement des données collectées ;
- Production des masques de saisie
- Les financements dédiés à la production de l'annuaire n'ont pas pu être décaissés du fait des quotas.

Il existe des statistiques produites mais non contenus dans un document annuaire statistique.

OBJECTIF	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques							
Indicateur	Intitulé:		Annuaire statistique produit annuellement au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		3.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	21 000 000	21 000 000	10 405 000	10 405 000	9 070 000	9 070 000	87,17 %	87,17 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du Système National d'Informations Statistiques (SNIS) de l'Etat ; - Pallier aux insuffisances en matière de disponibilité des données statistiques ; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Production des rapports annuels d'activités ; - Poursuite de la mise en place d'un système de remontée de l'information statistique au MINEPDED ; - Conception des outils de collecte des données pour la production de l'annuaire statistique ; - Traitement des données collectées en cours en vue de la production de l'annuaire ; 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des missions de collectes des données pour la production de l'annuaire statistique ; - Poursuite du traitement des données collectées ; - Production des masques de saisie - Les financements dédiés à la production de l'annuaire n'ont pas pu être décaissés du fait des quotas. <p>Il existe des statistiques produites mais non contenus dans un document annuaire statistique.</p>							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - rendre fluide la circulation de l'information statistique au MINEPDED ; - production de l'annuaire statistique ; - diffusion de l'annuaire statistique. 							

Action 05 AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE

Meilleure appropriation des procédures de passation des marchés qui a permis l'effectivité de certaines activités objets des marchés et lettres commandes.

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 70 %	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		40.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		75.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		70 %					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 227 798 000	1 227 798 000	1 200 487 604	1 200 487 604	1 011 975 661	1 011 975 661	84,3 %	84,3 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de renouvellement du parc mobilier du MINEPDED ; Poursuite de l'amélioration des conditions de travail du personnel. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de 04 véhicules pick up aux Services Centraux et Déconcentrés à travers le marché N°00014/M/MINEPDED/CMPM-2017 passé après d'offres national ouvert N°00006/AONO/MINEPDED/CMP% - 2017 du 11 avril 2017 : Montant du Marché toutes taxes comprises : quatre – vingt- huit millions (88 000 000) de francs CFA, Financement BIP 2017 ; - Fourniture d'un véhicule pick – up 4x4 double cabine pour le compte du Projet PCB dans le cadre des fonds de contreparties, montant 25 000 000 francs CFA TTC ; - Fourniture d'un véhicule pick – up 4x4 double cabine pour le compte du Projet POPs dans le cadre des fonds de contreparties, montant 25 000 000 francs CFA TTC ; - Construction des clôtures de la délégation Régionale de l'Adamaoua et de la Délégation Départementale de la Menchum ; - Poursuite de la construction de la Délégation Régionale du Littoral 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Meilleure appropriation des procédures de passation des marchés qui a permis l'effectivité de certaines activités objets des marchés et lettres commandes.							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du processus de construction des services déconcentrés et d'acquisition des durables ; Poursuite du renforcement en matériel informatique de certaines délégations départementales qui n'en disposaient pas. 							

Action 06 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Efficiency dans l'absorption des ressources financières mise à la disposition par le budget de l'Etat pour supporter les charges salariales du personnel du MINEPDED

OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines au MINEPDED							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 85%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		83.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		95.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		85%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	38 800 000	38 800 000	30 240 340	30 240 340	28 270 340	28 270 340	93,49 %	93,49 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Prise en charge du personnel mis à la disposition du MINEPDED par le MINFOPRA au cours de l'exercice 2017.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Amélioration des capacités du personnel du MINEPDED sur le « droit de l'environnement » Préparation des actes liés à la gestion des personnels (162 dossiers pris en charge sur le plan de la solde).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Efficience dans l'absorption des ressources financières mise à la disposition par le budget de l'Etat pour supporter les charges salariales du personnel du MINEPDED							
Perspectives 2018	- Elaboration d'un plan de formation triennal (2018, 2019, 2020) ; Poursuite de la mise à jour des fichiers solde et carrière du MINEPDED.							

Action 07 DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINEPDED

- Achat des équipements informatiques ;
- Missions de maintenance dans toutes les dix délégations régionales ;
- Maintenance du site web ;

Sécurisation du système d'information.

OBJECTIF	Optimiser les échanges administratifs entres différentes structures du ministère							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur (informatique) au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 70%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		30.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		80.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		70%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	11 000 000	11 000 000	10 019 994	10 019 994	8 269 994	8 269 994	82,53 %	82,53 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la fourniture internet au MINEPDED - Amélioration de l'efficacité du personnel dans l'exécution des tâches grâce aux outils informatiques; - Mise en place du SIE et d'un système d'information de haute disponibilité; - Mise en application de certaines dispositions de la réorganisation du Gouvernement de 2011 ; Orientations et directives de l'ANTIC.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenance des 10 sites régionaux interconnectés ; - Supervision et contrôle de l'effectivité de l'état des lieux du SDI du MINEPDED; - Interventions préventives sur l'outil informatique au ministère (installation des antivirus et logiciels sur les ordinateurs et entretien des appareils informatiques) - Assistance du personnel dans la manipulation des outils et la résolution des problèmes informatiques - Mise à jour du site web du MINEPDED - Administration des serveurs Conception d'une nouvelle architecture du système d'information du MINEPDED							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la fourniture internet au MINEPDED - Amélioration de l'efficacité du personnel dans l'exécution des tâches grâce aux outils informatiques; - Mise en place du SIE et d'un système d'information de haute disponibilité; - Mise en application de certaines dispositions de la réorganisation du Gouvernement de 2011 ; Orientations et directives de l'ANTIC.							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser Elaborer du Schéma Directeur Informatique (SDI); - Poursuivre la mise en œuvre du SDI. - Améliorer la qualité et le débit de la connexion internet dans toutes les 10 régions - Maintenir les équipements d'interconnexion pour un meilleur rendement - Acquérir les équipements pour la consolidation du processus de mise en place du SIE - Acquérir les équipements pour la mise en place de la nouvelle Architecture du SI du MINEPDED 							

Action 08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINEPDED

- Assiduité et la présence du personnel dans les différents postes d'affectation ;
- Respect de la déontologie administrative ;

Effectivité de la réalisation de certaines tâches retenues pour cet exercice dans le cadre des projets.

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINEPDED							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports de mission au minepded				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		2.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		12.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	61 600 000	61 600 000	54 431 016	54 431 016	47 706 011	47 706 011	87,64 %	87,64 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du contrôle des Services, l'Inspection générale a eu à effectuer les descentes sur le terrain dans les 10 régions ; - Dans la même lancée, d'autres descentes ont été effectuées sur le terrain en vue de vérifier l'effectivité de la réalisation des activités menées dans le cadre de certains projets (Projet sahel vert, Clubs des amis de la nature,...). 							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Production de 04 rapports trimestriels de missions d'inspections ; - Missions de vérification de la réalisation de certaines activités menées dans le cadre de certains projets (Projet sahel vert, Clubs des amis de la nature,...). 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Assiduité et la présence du personnel dans les différents postes d'affectation ; - Respect de la déontologie administrative ; - Effectivité de la réalisation de certaines tâches retenues pour cet exercice dans le cadre des projets. 							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du contrôle interne et évaluation des services centraux et déconcentrés, des programmes, projets et structure sous tutelle, - Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption dans le sous-secteur Environnement. 							

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE AU MINEPDED

Dans le cadre de mise en œuvre de cette action, la majeure partie des dossiers de notification, de réduction, d'annulation, de moratoire de paiement d'amendes, ont porté sur les infractions relatives à la violation de la législation et réglementation en vigueur relative à l'interdiction de la fabrication, l'importation, la commercialisation et la détention des emballages plastiques d'épaisseur inférieure à 61 microns d'une part, à la réalisation des évaluations environnementales d'autre part.

OBJECTIF	Veiller au respect des droits et règlements au MINEPDED							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de projets de texte élaborés dans les délais au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 67%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		60.0					
	Année cible:		2014					
	Valeur Cible		75.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		03 textes élaborés dont 02 signés						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	18 000 000	18 000 000	16 584 996	16 584 996	15 084 996	15 084 996	90,96 %	90,96 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mise en œuvre de l'ensemble des Programmes du budget-programme du MINEPDED ; Intensification des inspections, des contrôles et des répressions.							

ACTIVITES
MAJEURES
REALISEES
(présentation des
extraits)

- - **projets de texte examinés :**
- Avant-projet de décret portant dépollution, remise en état des sols et sites pollués (élaboré et soumis);
- décret fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination des polychlorobiphényles (signé) ;
- Avant-projet de décret d'application de la loi portant valorisation des gaz associés ;
- Avant-projet d'arrêté relatif à la création des postes de contrôle environnemental (signé) ;
- Relecture du décret n°2014/2379/PM du 20 août 2014 fixant les modalités de coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes et conception d'une application web dédiée aux inspections des établissements classés.
- Relecture de l'avant-projet de Loi foncière ;
- Relecture de l'avant-projet de loi régissant le transport ferroviaire ;
- Relecture de l'avant-projet de loi-cadre sur la sécurité sanitaire des aliments au Cameroun ;
- Examen du Projet de Convention portant création du Conseil International Consultatif du Cajou ;
- Suivi des travaux dans le différend opposant la Communauté Nkol-guet par Mfou à la société forestière FIPCAM ;
- Réunion relative à l'avant-projet de décret fixant les règles de police d'aérodrome et des installations à usage aéronautique ;
- Elaboration de la version française d'un recueil de textes juridiques environnementaux.
- **Répression des atteintes à l'environnement**
- 86 notifications d'amende
- 42 confirmations d'amende
- 04 annulations d'amende
- 05 réductions d'amendes
- **Recours administratifs et contentieux**
- 01 dossier relatif au suivi du contentieux environnemental ayant donné lieu au rejet du sursis à exécution introduit par la société PARTHENON Sarl de Douala ;
- Dossier disciplinaire contre TOTAL Bertoua 1, BLESSING Nkolbikon et Kano ;
- Délibéré dans l'affaire OLOA Florent contre le projet PRECESSE ;
- Etat du Cameroun C/ M.DYEM JAM LAWRENS ;
- Etat du Cameroun C/ TAZIFOR ATEMKENG ;
- Etat du Cameroun C/ DOUNTSOP NGUEGUANG William Franklin ;
- Etat du Cameroun C/ ATLANTIS PLASTICS et OK PLAST ;
- Etat du Cameroun C/ AMBARA ;
- Etat du Cameroun C/ Hôtel IBIS ;
- Etat du Cameroun C/ Hôtel N'TOUNGOU ;
- Etat du Cameroun C/MOUMBA Guy ;
- Etat du Cameroun C/ YOUMBI ;
- Etat du Cameroun C/ Famille MVOG KOUNOU ;
- Etat du Cameroun C/Pharmacie DEGAULLE ;
- Etat du Cameroun C/MOUSSA Affaire MP contre LEMA Victor, EWANE MINKEM Paul, et dame NGO SIM BAYEME Marthe Clarisse ;
- Etat du Cameroun C/NDOUMIDOU Laurent, AKADMARA MEKA et MBAKATA Magellan ;
- Etat du Cameroun C/ SUPERTRONIC ;
- Etat du Cameroun C/ ADIC S.A.
- **Formulation des avis juridiques sur les questions touchant à l'environnement**
- Contribution du Minepded à la 2ème réunion préparatoire à la conférence internationale de l'UE sur "Our ocean 2017, an ocean for life » malte 5-6 octobre 2017 ;
- Contribution portant Intégration du Minepded au COCAN 2019 ;
- Contribution du Minepded à la formulation des observations du Cameroun sur les avant-projets

- d'annexes à la charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique ;
- Demande d'attribution de 50 hectares de terres pour un projet de cimenterie dans le département du Mfoundi ;
 - Réunion du comité Interpol pour le respect et l'application du droit de l'environnement ;
 - Première réunion d'experts sur la mise en œuvre de la stratégie sur les espèces sauvages du 19 au 21 septembre 2017 à Addis-Abeba.
- Missions et ateliers :**
- Plainte du Mouvement National des Consommateurs (MNC) portant dénonciation de mauvaises pratiques et non-respect de la réglementation en vigueur à Bétaré-Oya : **mission d'enquête environnementale a /s allégations de manipulation de substances chimiques nocives à Bétaré-Oya ;**
 - Plainte du Maire de la commune d'Edzendouan portant requête aux fins d'opposition pour mise en place illégale d'une exploitation agricole industrielle à Edzendouan : **mission d'enquête environnementale implantation illégale d'une exploitation agricole industrielle à Edzendouan ;**
 - Plainte de Me Victor DJIMI NDJIONGANG portant demande d'arrêt des travaux de construction illégale d'un pylône géant de communication par Orange-Cameroun : **mission d'enquête environnementale implantation illégale d'un pylône géant de communication par Orange-Cameroun à Mbankolo.**
 - Mission de contrôle dans la société JINNA SARL ;
 - Mission spéciale d'inspection à la station OILIBYA Kouamé ;
 - Mission relative à la sécurisation des sites (Sahel vert) et amélioration des actions de reboisement;
 - Participation à la PREPCOM3 ;
 - Participation du Cameroun au Traité sur l'espace extra stratosphérique démarche canadienne ;
 - Formations 2017 du projet Gulf of Guinea inter Regional network ;
 - Atelier restreint relatif à l'élaboration d'un recueil de textes en matière d'environnement ;
 - Atelier de validation du recueil de textes en matière d'environnement ;
 - Atelier de restitution des réflexions sur la cohérence des lois politiques sectorielles dans la perspective de la mise en œuvre du processus REDD+ au Cameroun et sur le droit carbone.
 - Atelier de validation du rapport de l'étude relative à l'évaluation de la conformité et de l'application des Accords Multilatéraux sur l'Environnement(AME) ;
 - Atelier de validation du projet de loi relatif à la mise en place d'un système national de réglementation technique(SRNT) ;
 - Atelier de restitution de la mission d'appui conseil politique dans le cadre du processus d'élaboration de la loi sur l'accès et le partage des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques (APA) au Cameroun.
- Réunions interministérielles pour la prise en compte de la réglementation environnementale par les textes sectoriels**
- 15^{ème} réunion sur le Secrétariat Technique de dématérialisation relative à l'actualisation des sites du Minepded par priorités pour la deuxième phase de l'interconnexion ;
 - Atelier de validation de la méthodologie en vue de l'actualisation de la réglementation en alimentation animale au Cameroun ;
 - Réunion relative à l'examen de l'avant-projet de loi régissant le transport ferroviaire ;
 - Réunion relative à l'examen de l'avant-projet de loi-cadre sur la sécurité sanitaire des aliments au Cameroun
 - 16^{ème} session du Secrétariat Technique COPIL dématérialisation et note pour l'opérationnalisation du SIAT ;
 - Réunion portant sur les amendements de l'avant-projet de Loi foncière ;
 - Examen du projet de décision portant création et organisation du comité de pilotage de l'ONACC ;
 - Examen du projet de Convention portant création du Conseil International Consultatif du Cajou ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion relative l'examen de l'avant-projet de décret fixant les règles de police d'aérodrome et des installations à usage aéronautique ; - Meeting of the support cell to the vote holder of the water supply project to Yaoundé and its environs from the river Sanaga; - Réunion relative à l'élaboration du projet de décret fixant les modalités d'application de la loi n°2016/006 du 18 avril 2016 régissant l'activité touristique et de loisirs au Cameroun; - Atelier de lancement du processus de révision de la loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau ; - Réunion relative à l'élaboration du projet de décret portant attribution en concession provisoire d'une dépendance du domaine national à la société DEFOE ESTATES CAMEROON Ltd à Ntui ; - Réunion relative au projet de loi portant Code pétrolier ; - Participation aux travaux du comité de développement de la propriété intellectuelle 26 juillet 2017 ; - Réunion relative au projet de décret autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société PALM RESSOURCES CAMEROON S.A sur un terrain domanial objet du titre foncier n°8414/OCEAN ; - Examen du projet de loi régissant l'économie sociale et ses textes d'application ; - Réunion relative à la finalisation de l'avant-projet de loi portant orientation de la recherche au Cameroun ; - Avant-projet de Code rural au Cameroun.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Dans le cadre de mise en œuvre de cette action, la majeure partie des dossiers de notification, de réduction, d'annulation, de moratoire de paiement d'amendes, ont porté sur les infractions relatives à la violation de la législation et réglementation en vigueur relative à l'interdiction de la fabrication, l'importation, la commercialisation et la détention des emballages plastiques d'épaisseur inférieure à 61 microns .</p>
Perspectives 2018	<p>La défense des intérêts de l'Etat en justice se fera à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition d'une stratégie de défense ; - La rédaction des mémoires en défense ; - L'organisation des missions de suivi des procès dans les tribunaux ; - Le recrutement des avocats et des huissiers ; - Le paiement des frais de justice ; <p>La participation aux audiences.</p>

Action 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEPDED

- Implication de la Cellule de communication dans les actions phares du Ministère ;

OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées							
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 88%	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2014						
	Valeur de référence:	50.0						
	Année cible:	2016						
	Valeur Cible	75.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	66						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	31 000 000	31 000 000	22 725 295	22 725 295	19 815 295	19 815 295	87,19 %	87,19 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action est réalisée dans un contexte où les activités phares du ministère dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat doivent être plus visibles.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Couverture médiatique des évènements ci – après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 01 cérémonie de présentation des Vœux ; - Participation du Cameroun à la COP 23 - 05 journées mondiales (Biodiversité, Environnement, Désertification, Zones humides, couche d'ozone) ; - 02 Ateliers : préparation de la CDN Cameroun. - Production et diffusion de microprogrammes radio et microprogrammes télé <p>Des sessions de formation pour les journalistes et le personnel des médias ont été organisées sur des thèmes environnementaux variés tels que le changement climatique et la biosécurité</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de la Cellule de communication dans les actions phares du Ministère ; 							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation des articles relatifs aux questions environnementales de la protection de la nature et du développement durable publiés dans les médias nationaux et internationaux ; - La conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre ; - L'acquisition des équipements audiovisuels (caméra, caméscope) pour la réalisation des émissions et les reportages ; <p>La rédaction et la publication du magazine d'informations du MINEPDED « Espace Environnement » (3^{ième} édition).</p>							

Action 11 GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINEPDED

- Aménagement du local des archives;

Traduction des documents prioritaires dans les deux langues.

OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires au ministère							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 80%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		25.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		30					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	22 000 000	22 000 000	20 914 993	20 914 993	20 368 622	20 368 622	93 %	93 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>- Cette action concoure à la mise en place de la mémoire institutionnelle du MINEPDED sur la période 2004 à 2012 ;</p> <p>Dans la même dynamique elle permet de poursuivre la numérisation des archives disponibles au MINEPDED avec comme objectif à terme l'alimentation des Archives Nationales.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<p>- Collecte des archives produites par le MINEPDED sur la période 2004 à 2012 ;</p> <p>- Numérisation des archives du MINEPDED.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<p>- Aménagement du local des archives;</p> <p>Traduction des documents prioritaires dans les deux langues.</p>							
Perspectives 2018	la poursuite de la mise en place du système de classement de la documentation, la collecte, la centralisation et la conservation de la mémoire institutionnelle du MINEPDED, la consolidation et le renforcement de la gestion de la documentation sur l'environnement, la protection de la nature et le développement durable.							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

La mise en œuvre du projet de performance de l'administration de 2017 du MINEPDED permet non seulement de rapprocher les résultats obtenus avec l'objectif stratégique du sous-secteur mais aussi d'envisager les perspectives à court et à moyen terme eu égard aux leçons apprises.

De façon générale, la mise en œuvre du budget programme durant la deuxième année de ce second triennat aura permis au sous-secteur Environnement Protection de la Nature et Développement Durable de prendre une meilleure mesure des efforts à entreprendre pour parvenir à une gestion efficace et efficiente des ressources en vue d'assurer le développement durable.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Dans le but de réaliser la contribution attendue du sous-secteur « Environnement Protection de la Nature et Développement Durable » en vue d'atteindre les objectifs du DSCE, le MINEPDED a retenu comme objectif stratégique la prévention et la protection de l'environnement contre toutes formes de dégradation.

Pour atteindre cet objectif, le MINEPDED a retenu quatre programmes dont trois opérationnels et un support : lutte contre la désertification et les changements climatiques, gestion durable de la biodiversité, lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses, Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur environnement protection de la nature et développement durable.

Lutte contre la désertification et les changements climatiques :

Le taux de réalisation de ce programme s'élève à **72%** de manière globale.

Gestion durable de la biodiversité

10 ha de mangroves sont restaurés et 100 ha de plans d'eau sont débarrassés de plantes envahissantes (Wouri, Retenue de Lagdo et Nyong).

Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses,

4043 installations inspectées sur plus de 12 000 qui existent sur l'ensemble du territoire national

Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur environnement protection de la nature et développement durable

La consommation au titre de l'exercice 2017 s'élève à **6 727 655 989 FCFA** sur un montant de **9 171 000 000 FCFA** soit un pourcentage de consommation de **73, 36%**.

Au regard des résultats obtenus il ressort clairement que le MINEPDED continue de faire des progrès remarquables dans la poursuite de ses objectifs stratégiques.

3.2. LEÇONS APPRISSES

L'année 2017 étant la deuxième année de la mise en œuvre du Budget Programme dans son deuxième triennat en conformité au nouveau dispositif de gestion des ressources de l'Etat, un certain nombre de leçons peuvent être retenues au nombre desquelles :

- Les départements ministériel restent confrontés aux difficultés d'appropriation des inputs et des outputs du budget programme ;
- Les retards observés dans la passation de certains marchés publics constituent une pesanteur dans l'efficacité dans la gestion de la commande publique ;
- La problématique de la maturité des projets qui plombe et ralentit le processus de passation des marchés ;
- La nécessité d'assurer la cohérence entre les objectifs et les indicateurs des programmes ;
- L'inadéquation entre les besoins exprimés et l'enveloppe budgétaire allouée au département ministériel.

3.3. PERSPECTIVES 2018

Pour la triennale 2018 -2020, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable entend mener, les actions ci-après:

En ce qui concerne la **Lutte Contre la Désertification et Les Changements Climatiques**, il sera question d'ici 2018, d'augmenter la superficie des terres restaurées de 26 000 ha à 31 000 ha et le nombre de foyers améliorés par localité; de renforcer l'appui aux CTD pour les activités de gardiennage, de surveillance, d'entretien des anciens sites et d'arrosage de nouveaux sites; de poursuivre l'aménagement du bassin versant de la Bénoué; d'élaborer la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques; de finaliser l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et démarrer sa mise en œuvre; de mettre en place un système de monitoring écologique afin de produire tous les deux ans un rapport sur l'état de l'environnement tel que prévu par la loi cadre de 1996 et; de poursuivre le programme de Résilience des Populations aux Effets du Changement Climatique (REPECC). En outre, il est envisagé de poursuivre la mise en œuvre des missions de l'ONACC.

En ce qui concerne la **Gestion durable de la Biodiversité**, les actions porteront sur :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie APA (accès et partage équitables des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques), à travers la poursuite de la sensibilisation sur APA dans les régions du pays ;
- la poursuite de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes de mangroves ;
- la poursuite de la mise en œuvre du projet de lutte contre la Jacinthe d'eau et les autres espèces aquatiques envahissantes ;
- le développement et l'institution d'un système de monitoring et de contrôle des organismes

vivants modifiés et des espèces exotiques envahissantes ;

- l'appropriation et la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable ;
- la poursuite du développement de bases de données thématiques dans le SIE ;
- l'alimentation en cartes thématiques du module cartographique du Système d'Information sur la Biodiversité (SIB) du Cameroun ;
- la caractérisation des espèces dans la base de données du SIB afin de mettre en exergue leur valeur socio-économique indispensable dans la valorisation des ressources naturelles ;
- la création et déploiement du portail des centres d'échanges d'information ;
- la sensibilisation de différents dans 5 zones agro écologiques sur l'existence du portail des centres d'échanges d'informations ;
- la poursuite du processus d'opérationnalisation des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES ;
- le renforcement du cadre juridique encadrant les évaluations environnementales au Cameroun ;
- la poursuite de l'approbation des rapports des évaluations environnementale et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent;
- la poursuite l'accompagnement des grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels ;
- la poursuite à la contribution de la mise en œuvre du SVL de l'APV/FLEGT ;
- la poursuite de la diffusion de la brochure d'information sur la Notice d'Impact Environnemental ;
- le renforcement du cadre juridique encadrant les évaluations environnementales au Cameroun ;
- la poursuite de l'approbation des rapports des évaluations environnementale et le suivi de la mise en œuvre des Plan de Gestion Environnemental et Social qui en découlent;
- la poursuite l'accompagnement des grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels ;
- l'affinage des outils de collecte des données en vue de l'élaboration de l'annuaire sur les statistiques environnementales, de la conception d'autres bases de données thématiques pour le SIE et de l'élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ;
- la poursuite de la mise en œuvre du SPANB II ;
- Mise en place d'un groupe de travail technique sur le renseignement des indicateurs environnementaux ;
- Le développement d'un module de l'alerte précoce à intégrer dans la base de données thématique du REPECC à développer ;
- la Coordination du Programme d'investissement prioritaire de la stratégie nationale du développement durable ;
- la tenue des réunions du Comité National de coordination du Programme d'investissement prioritaire de la stratégie nationale du développement durable ;

- l'élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la SNDD ainsi que le cadre légal et institutionnel relatif au Développement Durable ;
- la mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités des exécutifs et du personnel des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du Développement Durable ;
- la réalisation d'un état des lieux des besoins en renforcement des capacités des CTD sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du Développement Durable ;
- le renforcement des capacités de la main d'œuvre locale qualifiée dans la construction des infrastructures durables ;
- l'Etude pour le développement et promotion des modes de vie alternatifs et des activités permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles ;
- le Projet de développement et promotion des modes de vie alternatifs et des activités permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles ;
- la sensibilisation des populations rurales et entrepreneurs sur l'usage durable des ressources naturelles ;
- l'organisation d'un forum national sur les énergies renouvelables et poursuite de la promotion des initiatives en cours dans le cadre de l'économie verte ;
- conception et validation des outils de collecte des données ;
- formation des superviseurs d'enquête et des différents enquêteurs retenus pour la collecte de données ;
- collecte et traitement des données en vue de l'élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ;
- la révision de l'intitulé du programme et la reformulation des indicateurs des actions pour d'une part permettre une cohérence entre les actions et l'intitulé du programme et d'autre part de mieux appréhender la dynamique de la mise en œuvre des activités de chaque action du programme.

En ce qui concerne la promotion du développement durable il s'agira de s'approprier et de mettre en œuvre le Plan d'Intervention Prioritaire de la stratégie nationale sur le développement durable de promouvoir l'économie verte en mettant l'accent sur les énergies propres et renouvelables pour consolider les acquis de Rio+20. De mettre un accent sur la prise en compte des principes du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles.

S'agissant de la **Lutte contre les Pollutions, Nuisances et les Substances Chimiques nocives et/ou dangereuses**, dans le cadre du **renforcement du cadre juridique et normatif du sous-secteur environnement**, il s'agira de poursuivre l'élaboration des textes d'application de la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, l'élaboration et de l'homologation des normes environnementales enfin l'élaboration et la validation des directives environnementales. Pour ce qui est du **renforcement de la police environnementale**, il s'agira d'intensifier la répression contre les emballages plastiques non conformes, de contribuer aux activités du

Comité National des Inspections et de renforcer le recouvrement des amendes sur tout le territoire national et enfin, de faire un plaidoyer au niveau des Services du Premier Ministre pour la création des postes de contrôle environnemental. En ce qui concerne **l'appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets**, poursuivre l'appui des CTD dans le cadre de la lutte contre les matières plastiques, poursuivre l'appui technique et financier des comités régionaux, départementaux et des unités opérationnels de lutte contre les déchets plastiques, organiser les deuxièmes Assises Nationales des Déchets et mettre en place la Bourse Nationale des Déchets. Concernant la **gestion rationnelle des déchets et produits chimiques, toxiques et ou dangereux, les activités à mener vont consister à** mettre en place d'une base de données pour la gestion des déchets et des produits chimiques, actualiser la stratégie nationale de gestion des déchets et produits chimiques, éliminer les stocks de pesticides et autres produits chimiques et organiser les missions de suivi des plans de gestion des déchets des détenteurs de permis environnemental.

Enfin d'améliorer **la Gouvernance et l'Appui institutionnel du Sous- secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable**, le MINEPDED envisage de mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la corruption sur le territoire national, de poursuivre (i) le processus d'équipement des services centraux et déconcentrés, (ii) la réhabilitation et la construction de certaines Délégations régionales et départementales, (iii) le renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs de l'environnement, non seulement sur l'utilisation du guide pratique d'inspection et des kits de contrôle, mais aussi sur la maîtrise des procédures civil et pénal de défense des intérêts de l'Etat en justice. Le sous – secteur entend renforcer le Contrôle de gestion au travers de la poursuite de l'implémentation du dialogue de gestion ceci afin de rendre le Budget Programme définitivement opérationnel.